Beaucé

Les Infos municipales

JUILLET 2021
N° 75

Le mot du Maire

Le Comité de rédaction et l'ensemble du Conseil Municipal vous souhaitent de bonnes vacances

SITE INTERNET :
www.beauce35.fr

SOMMAIRE

Le mot du Maire	2
Brèves du conseil	3/12
Budget	13/15
Urbanisme	16/17
Aménagements /Travaux	18/21
Actualités	22/27
Infos pratiques	28/34
Vie Communale	35/38
Vie Associative	39/43
École	44/50
Agenda	51

Chers habitants de BEAUCE,

A l'approche de l'été, l'horizon semble s'éclaircir après ces 16 mois compliqués, bousculant notre quotidien. Pour autant nous devons rester vigilants.

Réapproprions-nous notre vie collective. Un bon moyen pour éviter un repli sur soi et une tentation vers toutes les démagogies.

Aussi pour cette reprise, donnons-nous un fil rouge : l'engagement.

En premier lieu, c'est l'engagement du citoyen face à cette chance qui lui est donnée de pouvoir s'exprimer en votant. Cet absentéisme croissant est préoccupant pour l'avenir de nos institutions démocratiques, les fragilisent alors que certains pays nous les envient.

L'engagement citoyen, c'est également de répondre favorablement à la vaccination. Nous avons tous besoin de cette immunité collective face à la Covid 19 et ses variants connus ou futurs.

L'engagement, c'est celui des bénévoles de nos associations et bien au-delà. Cela nous permet de profiter d'activités et d'animations qui contribuent à notre vie communale et tissent le lien social. Cette mobilisation a permis entre autres, la découverte d'un nouveau chemin, l'organisation d'une belle fête populaire et conviviale lors du passage du Tour ainsi que sa sécurisation. Grâce à eux, à la rentrée vous pourrez reprendre des activités ; ne perdez pas le fil.

L'engagement, il commence avec nos plus jeunes. C'est pourquoi nous souhaitons remettre en place pour le dernier trimestre le Conseil Municipal des Jeunes, source d'apprentissage de la citoyenneté et de découverte de leur commune.

L'engagement, c'est celui de vos élus qui continueront à défendre la nécessité d'une réalisation rapide de cette déviation de la RN 12 tant attendue.

Enfin, l'engagement, c'est cette interaction que j'ai souhaitée entre vous, habitants, et nous autres élus, pour plus de démocratie participative. Je vous invite à ce temps d'échange et d'écoute le :

JEUDI 14 OCTOBRE à 20H salle de la Passerelle.

Je vous souhaite de passer un bel été.

Très cordialement,

le Maire Stéphane IDLAS.

HORAIRES MAIRIE :

Ouverture au public :

Lundi au Jeudi: 8 H 30 à 12 H 30
Vendredi : 8 H 30 à 12 H 30 / 13 H 30 à 17 H 00
Samedi : 9 H 00 à 12 H 00

Permanences Maire :

Lundi : 9 H 00 à 12 H 00
Mercredi : 9 H 00 à 12 H 00
Vendredi : 9 H 00 à 12 H 00

Permanences Adjoints :

Mercredi : 9 H 00 à 12 H 00
Samedi : 9 H 00 à 12 H 00

Nous vous informons dans chaque bulletin des principales décisions prises par vos élus lors des séances de Conseil Municipal. Certaines peuvent apparaître dans cette rubrique ou regroupées par thème. L'intégralité des délibérations est consultable en Mairie ou sur le site internet de la commune « beauce35.fr »

Matériel informatique

1) Remplacement de deux ordinateurs à l'école René-Guy CADOU

Deux ordinateurs respectivement en service dans les classes de petite section et de grande section doivent être remplacés. Leur réparation ne peut en effet pas être envisagée compte tenu de leur vétusté.

La Sarl MICRO-C en charge de la maintenance du parc informatique communal estime la dépense à 1 569.60 € T.T.C. pour les 2 unités livrés et installés avec mise en réseau.

Après en avoir délibéré, et considérant que des crédits ont été affectés au budget 2020 pour le renouvellement de matériels informatiques à l'école, le Conseil Municipal décide l'acquisition de deux nouveaux appareils selon les conditions qui viennent de lui être exposées.

2) Acquisition d'ordinateurs pour le secrétariat de la Mairie et l'école René-Guy CADOU

La proposition sollicitée auprès de la SARL MICRO-C pour la fourniture et l'installation de 2 ordinateurs destinés au secrétariat de la Mairie et à l'école pour un montant de 1 990.80 € T.T.C. est présentée et acceptée par le Conseil Municipal

La dépense correspondante est inscrite à la section d'investissement du budget 2021.

3) Acquisition d'un ordinateur portable pour l'école René-Guy CADOU.

Dans le cadre du renouvellement annuel du matériel informatique de l'école, il est proposé de procéder à l'acquisition d'un nouvel ordinateur portable destiné au poste de l'enseignante de la classe de CE1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de la SARL MICRO-C pour un montant de 734.00 € h.t. (880.80 € T.T.C.), cette dépense est inscrite au budget de 2021 en section d'investissement.

Remplacement du copieur de l'école.

Compte tenu de l'état du photocopieur de l'école en service depuis le 23 décembre 2013, le remplacement de l'appareil doit être envisagé pour la rentrée prochaine. Une estimation a donc été sollicitée auprès de la Société OMR qui a fourni le copieur du secrétariat de la Mairie en 2019.

Après avoir pris connaissance de la proposition, le Conseil Municipal délibère et décide :

- de retenir l'offre de la Société OMR pour un copieur Konica Minolta BH C 300i au prix de 3 654.00 € T.T.C. avec un coût copie noir et blanc (0.00372 € T.T.T.) et couleur (0.0372 € T.T.T.) et au mode de facturation à la copie sur relevé de compteur.
- d'autoriser Monsieur le Maire à passer commande auprès de la Société OMR d'un copieur KONICA MINOLTA BH C 300i selon les conditions énoncées précédemment.

Proposition d'honoraires pour la réhabilitation du bâtiment MARTIN en salle intergénérationnelle

La Commune étant propriétaire du bâtiment ayant appartenu à l'Entreprise MARTIN, sa réhabilitation en salle intergénérationnelle pourrait être envisagée, ce qui nécessite une étude de faisabilité pour la rénovation énergétique et la mise aux normes du bâtiment afin d'accueillir le public.

Cette étude est confiée au Cabinet ADG de Fougères pour un montant de 2 400.00 € T.T.C.

Installation de GRAND FRAIS.

Monsieur le Maire rend compte de l'ordonnance en date du 19 Novembre 2020 rendue par le Juge des référés dans le cadre de la requête engagée par le Préfet d'Ille et Vilaine d'ordonner la suspension de l'exécution de l'arrêté du 17 mars 2020 par lequel le Maire de la Commune de BEAUCE a délivré à la SCI GFDI 113 un permis de construire pour la construction d'une surface commerciale.

Il résulte que la requête du Préfet d'Ille et Vilaine a été rejetée.

Tarifs de location de la salle polyvalente et divers services

L'utilisation de la salle de sports étant sollicitée pour l'organisation ponctuelle de manifestations privées de type « salon », le Conseil Municipal est interrogé sur les dispositions financières qu'il souhaite instituer.

Les tarifs de location de la salle polyvalente ainsi que de différents matériels et services multiples n'ayant pas été revalorisés depuis 2017, il est également proposé de les modifier éventuellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De créer un tarif spécifique pour la location de la salle de sports correspondant à une utilisation forfaitaire de 2 jours au prix de 100 €.
- De fixer à 100 € l'utilisation du podium pour une période de 2 journées, le montage et le démontage étant obligatoirement assurés par le service technique de la Commune.
- De maintenir en l'état tous les autres tarifs et barèmes :

	Personnes et associations de la Commune	**Personnes et associations extérieures**
- Journée	**200.00**	**260.00**
- Week-end (2 jours)	**300.00**	**400.00**
- Conférence, réunion, vin d'honneur	**135.00**	**170.00**
Utilisation de la cuisine :		
- Forfait d'utilisation de la cuisine par un professionnel lorsque la vaisselle, propriété de la Commune, n'est pas utilisée	**70.00**	**70.00**
Location des couverts :		
- Location de couverts (forfait 50 couverts)	**50.00**	**50.00**
- Location des verres pour vin d'honneur (forfait 50 verres)	**10.00**	**10.00**
Facturation pour casse ou perte de vaisselle :		
- Facturation la casse d'assiette (l'unité)	**5.50**	**5.50**
- Facturation pour la casse de verre, tasse, etc., ou la perte de couvert (l'unité)	**3.50**	**3.50**
Service supplémentaires liés à la location de la salle d'animation :		
- **Forfait journalier** pour l'utilisation du chauffage (du 1er Octobre au 30 Avril / à la demande en dehors de cette période)	**40.00**	**40.00**
- **Forfait horaire** pour intervention de la Commune au niveau du ménage	**45.00**	**45.00**
Location de la salle de sports pour des salons ou autres manifestations :		
- **Forfait pour 2 journées**	**100.00**	**100.00**
- **Option podium** (montage et démontage par le service technique)	**100.00**	**100.00**

Une caution de 500 € devra être déposée à la Mairie au moment de la signature de la convention de location.
En ce qui concerne les associations de la Commune :

- une seule caution sera déposée pour toute la durée de l'année civile.
- elles bénéficient d'une location gratuite par an en période de week-end.
- les utilisations en semaine sont gratuites
- une convention sera établie pour chacune des locations.

- De maintenir les tarifs de location du matériel, des droits de place ainsi que des photocopies et télécopies réalisées pour le public :

Location des divers matériels :	
- Table de 3 m (l'unité).....	**5.60**
- Table de 1.20 m (l'unité).....	**3.30**
- Chaise (l'unité).....	**0.60**
- Banc (l'unité).....	**1.40**
- Barrière de sécurité (l'unité).....	**1.40**
Ces matériels sont prêtés gracieusement aux Associations de la Commune.	
Tarifs des droits de place :	
- A l'année (limité à une demi-journée par semaine)	**68.00**
- A la demi-journée sans électricité.....	**1.70**
- A la demi-journée avec électricité.....	**2.25**
- A la demi-journée pour les véhicules de grande surface.....	**35.00**
Location d'un local pour des permanences professionnelles	
- A l'heure.....	**3.10**
Tarifs des photocopies (noir et blanc) et télécopies réalisées pour le public :	
- Photocopie A4 l'unité (prix de revient : 0.009 € + 0.0138€ la feuille = 0.0228) ...	**0.15**
- Photocopie A4 recto/verso l'unité	**0.21**
- Photocopie A3 l'unité	**0.31**
- Photocopie A3 l'unité recto/verso.....	**0.36**
- Photocopie A4 Couleur (prix de revient : 0.072 € + papier = 0.0858)	**0.60**
- Photocopie A3 Couleur	**1.20**
- Télécopie pour la 1ère feuille	**0.31**
- Télécopie pour les feuilles suivantes	**0.31**

Déviation RN 12 – Bourg de BEAUCE

Depuis le début des années 2000, il a été jugé nécessaire d'aménager la RN 12 dans la continuité de l'Autoroute des estuaires pour relier Paris à la Bretagne.

Cet aménagement a également pour objectif d'améliorer la sécurité et la qualité de vie des bourgs traversés par cette RN12.

En 2013, Ernée et BEAUCE sont reconnus comme étant prioritaires pour des travaux de déviation. Jusqu'en 2017, les études sont réalisées selon un schéma d'aménagement à 2x 1voie.

Pour répondre à de nouvelles demandes, des études complémentaires pour une 2x2 voies sont réalisées de 2017 à 2020.

Depuis près de 20 ans la commune de BEAUCE attend une déviation ; nous demeurons aujourd'hui la seule commune de Bretagne concernée par cette problématique.

La fréquence de 12000 véh/j dont plus de 1000 PL en plein centre bourg n'est plus supportable pour la sécurité de nos administrés, et des enfants fréquentant l'école.

Par conséquent, au terme de toutes ces études, et des scénarios présentés en 2019 et 2020 dont il a pris connaissance, le Conseil Municipal estime nécessaire et urgent d'effectuer un choix sur un scénario répondant aux différentes exigences :

- **notre Commune et sa sécurité dans la traversée du bourg,**
- **l'État et ses possibilités financières,**
- **notre territoire communautaire et son aménagement,**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de BEAUCE souhaite :

1°) un scénario de phasage, 2x1 voie immédiate, prévoyant une emprise pour un élargissement futur à 2x2 voies, solution qui permettra d'observer l'évolution du trafic et de son impact environnemental au fil des années,

2°) que les 2 dossiers déviation RN 12 et élargissement de la rocade actuelle de Fougères soient dissociés, estimant que le raccordement au barreau et à la rocade de FOUGERES ne doivent plus retarder et entraver le dossier RN 12.

3°) que des ouvrages et giratoires soient réalisés pour éviter les carrefours plans sur le nouveau tracé impactant la commune de La Selle en Luitré ; il n'est pas concevable de transposer des problèmes de sécurité sur une autre commune.

Plan Climat air énergie territorial

Projet d'implantation d'une centrale de panneaux photovoltaïques au sol.

La Loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'Énergie Air Climat a fixé un objectif de 33% d'énergies d'origines renouvelables dans le mix énergétique nationale en 2030. Cet objectif requiert un développement accéléré de procédés de production d'énergies renouvelables, dont l'énergie solaire.

C'est dans ce contexte que les Communes de BEAUCE

et de La Selle en Luitré viennent de soumettre à Fougères Communauté un projet d'implantation de panneaux solaires au sol à proximité de la Z.I. de l'Aumaillerie en bordure de la VC n° 7 dite du « bas loisil ».

Les terrains concernés relèvent des deux territoires et s'étendent sur une surface totale d'environ 9 hectares qui permettrait de prétendre à une puissance électrique injectée sur le réseau d'environ 4 mégawatts, soit l'équivalent de 2 éoliennes de 2 MGW.

Les équipements électriques nécessaires à la gestion d'une telle production existent actuellement sur le site. Par ailleurs, la Sté AGRIAL située à proximité est un gros consommateur d'électricité.

Ce dossier devra tenir compte de la réflexion menée sur les implantations des aires d'accueil des « Gens de Voyage »

Prolongement du sentier de randonnée dans le prolongement du chemin de « La Blottière ».

La création d'un sentier de randonnée dans le prolongement du chemin de « La Blottière » récemment rendu praticable grâce à des bénévoles, nécessite des aménagements, en particulier des clôtures, la réalisation d'une passerelle, le busage d'un fossé, des pontons bois, etc…

L'estimation produite par le Syndicat de Voirie de Fougères Nord fait état d'une dépense de 31 824.00 € T.T.C.

Compte tenu du montant annoncé, ce projet n'est pas réalisable tel qu'il a été imaginé. Une réflexion va donc devoir être menée pour envisager une solution moins onéreuse.

Une information va également devoir être portée à la connaissance des bénévoles ayant œuvré pour le nettoyage du chemin de « La Blottière », afin de leur expliquer les raisons empêchant la poursuite du projet dans l'immédiat.

Rapport d'activités 2019 du SMICTOM.

Le rapport d'activités 2019 du SMICTOM est porté à la connaissance de l'assemblée.

Il en ressort que 47 Communes adhèrent à la structure, ce qui représente 1 030 km² avec 39 656 foyers desservis.

64 agents permanents travaillent au SMICTOM, le Syndicat générant par ailleurs 108 emplois directs ou indirects.

Le nombre de passages comptabilisés en déchetterie s'est élevé à 351 000, soit une hausse de 56 % en 10 ans. 169 tonnes d'objets ont été déposés à la recyclerie pour ensuite être remis en état et revendus dans des boutiques solidaires.

Tous flux confondus, un total de 50 340 tonnes de déchets a été collecté, soit 578 kg par habitant.

Il en résulte des coûts en hausse du fait d'une augmentation des tonnages collectés, mais également une baisse des recettes liées à la revente des matériaux issus de la collecte des déchets recyclables.

Projet de révision du PLU.

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur SORO Directeur du SCOT est venu exposer aux membres du Conseil Municipal lors de la séance du 11 janvier 2021, les objectifs d'une révision simplifiée ou d'une révision globale de PLU ainsi que les modalités s'y rapportant.

Le Conseil Municipal est invité à réfléchir sur le type de révision qu'il envisage d'engager afin qu'une décision de principe puisse être prise rapidement.

Faisant suite à la présentation des différentes hypothèses d'évolution du P.L.U. présentées par le Président du S.C.O.T. lors de la séance du 21 janvier dernier, Monsieur le Maire résume lors de la séance de la séance du 11 mars 2021, les avis qui avaient été émis à l'issue de cette présentation, et qui convergeaient globalement vers le principe d'une révision générale.

Par conséquent il présente à l'assemblée un projet de délibération et il invite l'ensemble des membres du Conseil Municipal à y réfléchir afin que la décision définitive puisse être validée lors de la prochaine séance fixée au 30 Mars 2021.

URBANISME – Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme, définition des objectifs poursuivis et détermination des modalités de la concertation.

Après présentation du rapport établi par Monsieur le Maire, en séance du 30 mars 2021.

Considérant qu'il y a lieu de rendre le PLU de la Commune de Beaucé compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) qui est actuellement en révision, ainsi qu'avec le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Fougères Agglomération,

Considérant qu'il convient de définir conformément au Code de l'Urbanisme les modalités de la concertation préalable avec le public, qui doit se dérouler pendant toute la durée de l'élaboration du projet, soit jusqu'à l'arrêt du Plan Local de l'Urbanisme,

Pour tous ces motifs, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner dans un premier temps sur la nécessité ou non de prescrire la révision du PLU.

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE de prescrire sur l'intégralité du territoire communal la révision du Plan Local de l'Urbanisme afin d'organiser un développement maîtrisé de la Commune de BEAUCE, adapté aux caractéristiques démographiques et socio-économiques de BEAUCE. Il importe que la Commune reprenne des orientations en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement durable.

L'ensemble des objectifs définis ci-dessous constitue la phase actuelle de la réflexion communale. Ils pourront évoluer, être complétés, éventuellement revus ou précisés en fonction des études liées à la révision du PLU. Ces évolutions, modifications ou abandons seront justifiés par les documents constitutifs du PLU.

APPROUVE les objectifs poursuivis dans le cadre de la révision générale du PLU :

1 - prendre en compte en matière de droits de l'urbanisme les évolutions législatives et réglementaires,

2 - atteindre les objectifs définis à l'article L.101-2 du Code de l'Urbanisme,

3 - garantir la compatibilité du PLU avec le SCOT du Pays de Fougères en cours de révision,

4 - intégrer les orientations issues des réflexions en cours ou à venir notamment celles du Programme Local de l'Habitat de Fougères Agglomération,

5 - assurer une urbanisation économe en foncier dans une logique de développement durable :

- Développer l'urbanisation en agglomération pour accueillir de nouveaux habitants, respectant une densification de l'habitat dans l'agglomération et une mixité sociale.
- Fixer des objectifs de modération de consommation de l'espace,
- Adapter le règlement aux différents zonages du PLU et à l'évolution architecturale des constructions,

6 - favoriser le développement économique et prendre en compte les besoins liés à ce développement économique,

7 - prendre en compte sur son territoire les projets supra-communaux,

8 - prendre en compte les besoins liés aux équipements publics futurs,

9 - favoriser le développement des déplacements doux,

10 - protéger l'espace agricole,

11 - protéger les espaces naturels, les paysages, les zones humides et les cours d'eau, notamment le long du « Couesnon ».

12 - préserver et restaurer la biodiversité et la continuité écologique,

13 - adapter les zones de loisirs,

14 - réexaminer les emplacements réservés,

15 - préserver et valoriser le patrimoine bâti et architectural,

16 – anticiper les impacts d'aménagement sur les milieux naturels, et lutter préventivement contre les risques d'inondation,

17 – identifier les zones humides et les zones inondables et les mettre en concordance avec le SAGE Couesnon.

DÉFINIT, conformément aux article L.103-3 et L.103-4 du Code de l'Urbanisme, les modalités de concertation suivantes qui seront strictement respectées pendant toute la durée de l'élaboration du projet :

- Diffusion, par voie d'affichage en Mairie, sur les panneaux municipaux ainsi que sur le site internet de la Commune (***www.beauce35.fr***) et dans deux journaux agréés (Chronique et Ouest-France 35), d'un avis informant du lancement de la procédure de révision du PLU et des modalités de la concertation préalable ;
- Mise à disposition du public en Mairie et sur le site internet de la Commune, d'un dossier de présentation du projet de révision générale du PLU qui évoluera au fur et à mesure de l'avancement du projet, ainsi que d'un registre de concertation sur lequel il pourra consigner ses observations ;
- Information régulière par voie d'affichage et sur le site internet, sur l'avancement de la procédure et le contenu du projet ;
- Une exposition publique sous forme de panneaux sera organisée ;
- Trois réunions publiques, portant respectivement :
    - 1 – sur le diagnostic du rapport de présentation et les enjeux issus de ce diagnostic ;
    - 2 – le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ;
    - 3 – la traduction réglementaire (règlement écrit du PLU et documents graphiques du règlement).

Chaque réunion fera l'objet d'un publicité préalable appropriée, et sera assortie de la mise à disposition du registre de concertation précité sur lequel le public pourra consigner ses observations ;

- La tenue de permanences des élus en charge du dossier ;

CONFIE, conformément aux règles de la commande publique, une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du PLU à un cabinet d'urbanisme non sélectionné à ce jour.

DONNE délégation à Monsieur le Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant la révision du PLU.

INSCRIT les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision du PLU au budget de l'exercice considéré en section d'investissement.

SOLLICITE une dotation de l'État pour les dépenses liées à la révision, conformément à l'article L132-15 du Code de l'Urbanisme.

ASSOCIE à la révision du PLU, les personnes publiques citées aux articles L.132-7, L.132-9 et L.132-10 du Code de l'Urbanisme.

CONSULTE au cours de la procédure, si elles en font la demande, les personnes publiques prévues au titre des articles L.132-12 et L.132-13 du Code de l'Urbanisme.

DIT que la présente délibération sera notifiée aux personnes publiques associées conformément à l'article L.132-7 du Code de l'Urbanisme, et transmise à leur demande à toute autre personne conformément aux articles L.132-12 et L.132-13 du Code de l'Urbanisme,

Conformément à l'article R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme,

Avis sur le Programme Local de l'Habitat 2021-2026.

Le Programme Local de l'Habitat a été arrêté par délibération du Conseil Communautaire de Fougères Agglomération le 15 Février 2021.

Conformément à l'article L-302-2 et suivants, et R 302-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitat (CCH) portant sur la procédure de validation du P.L.H. la Commune a été invitée par courrier reçu le 26 Mars 2021 à émettre son avis dans un délai de 2 mois après réception.

Monsieur le Maire rappelle que le PLH est un outil de planification et de définition d'une stratégie d'action en matière de politique de l'habitat qui se décline à l'échelle des 29 Communes de Fougères Agglomération. Le PLH est élaboré pour une durée de 6 ans. Les documents d'urbanisme tels que le PLU doivent permettre sa mise en œuvre, ou, à défaut, être mis en conformité.

Le PLH doit apporter des réponses aux besoins en hébergement et favoriser la mixité sociale et le renouvellement urbain.

Pour ce qui est de la Commune de BEAUCE :

- La production de 72 logements est prévue sur 6 ans, soit 12 par an dont un minimum de 20 logements sociaux (45 % en extension foncière et 55 % en renouvellement urbain).
- Une densité de 24 logements à l'hectare devra être prise en compte lors de la révision générale du P.L.U. (la Commune dispose de 2.9 ha à mobiliser et de 1.3 ha de potentiel foncier).
- Il a été identifié 6 parcelles densifiables.

A l'appui des divers documents émanant de Fougères Agglomération transmis à l'ensemble des élus avant la réunion, Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité moins une abstention :

- regrette que le P.L.H. ait été établi à partir des faibles chiffres de croissance entre 1999 et 2015, ne traduisant en rien le regain d'attractivité que connaît notre territoire aujourd'hui,
- demande en conséquence que lors d'une clause de revoyure il en soit impérativement tenue compte,
- estime qu'un grand nombre de communes, essentiellement en péri-urbain de Fougères sera trop contraint dans l'élaboration de leur P.L.U. en cours de révision ou à venir,
- s'interroge sur le maintien de l'égalité des chances entre territoires, et en particulier vis-à-vis de nos voisins du département, puisque l'on observe que la prescription de l'État fixant un taux de croissance de 1% est loin d'être respectée et appliquée de manière équitable,
- se voit malgré tout contraint d'émettre un avis favorable au Programme Local de l'Habitat proposé par Fougères Agglomération.

Transport scolaire – création d'un arrêt à « La Métairie ».

Par délibération du 10 décembre 2020, le Conseil Municipal a émis un avis favorable pour la réalisation d'un arrêt de transport scolaire au lieu-dit « La Métairie », ce qui nécessite l'acquisition d'une bande de terrain dans la parcelle cadastrée section A n° 65 appartenant aux Consorts BEAUGENDRE.

Le Conseil Municipal décide :

- de procéder à l'acquisition au prix de 1 € / m², d'une bande de terrain issue de la parcelle cadastrée section A n° 65. Sa superficie sera d'environ 140 m² avec une longueur avoisinant 35 ml et une largeur de 4ml.
- de désigner le Cabinet GÉOMAT domicilié 47 rue Kléber à Fougères pour la réalisation du document d'arpentage du bien acquis.
- de désigner l'Étude de Maître Laurence CHEFTEL Notaire à Fougères, 1 rue de Verdun pour la rédaction et la publication des actes de vente devant intervenir entre les propriétaires.
- de prendre en charge les frais inhérents aux biens acquis, à savoir :

  - frais de bornage de la parcelle acquise dans la parcelle A n° 65.

  - frais se rapportant à l'acte notarié correspondant.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents et acte se rapportant à cette transaction.
- demande qu'une autorisation écrite soit rédigée par le propriétaire au profit de la Commune afin de permettre à celle-ci d'accéder au terrain acquis.

La présente décision annule et remplace la délibération n° 0121012021 en date du 21 Janvier 2021.

L'estimation financière de la création de cet arrêt de bus, dressée par le Syndicat de Voirie de Fougères Nord est d'un montant de 6 180.00 € T.T.C.

Travaux d'économie d'énergie à l'école – Demande DETR et DSIL

Le décret 2019-771 du 23 juillet 2019 dit « décret tertiaire » impose l'engagement d'actions visant à réduire la consommation d'énergie finale dans les bâtiments à usage tertiaire existant au 24 novembre 2018 dont la surface d'exploitation est supérieure ou égale à 1 000 m².

Le Groupe scolaire public René Guy Cadou étant directement concerné, il est proposé de poursuivre l'action engagée par la Commune en 2018 pour la rénovation énergétique en optimisant le système de chauffage et de production d'eau chaude, ainsi que le pilotage et la régulation du système de ventilation de ces locaux.

L'absence d'occupation des locaux scolaires en fin de semaine et pendant les périodes de vacances nécessite de pallier à la mauvaise régulation des surconsommations d'énergie, tant au niveau du gaz que de l'électricité.

Aussi, la Commune s'est appuyée sur le Conseil en Énergie Partagé du Pays de Fougères pour établir un cahier des charges des travaux à réaliser et solliciter des Entreprises.

Le projet est présenté devant l'Assemblée pour un coût global s'élevant à **15 501.30 € h.t.** qui se répartit ainsi (*montants exprimés en € h.t.*) :

- Télégestion des installations ..... 7 219.00 €
- Modification hydraulique ..... 8 282.30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- adopte le projet d'optimisation du système de chauffage et de production d'eau chaude ainsi que le pilotage et la régulation du système de ventilation des locaux de l'école publique René Guy Cadou tel qu'il vient de lui être décrit.

- sollicite de Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine, sous couvert de Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Fougères-Vitré, l'attribution de subventions spécifiques au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.), ainsi que de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) pour l'année 2021.

- adopte le plan de financement suivant :

Autofinancement ……	3 100.26 €
Subvention D.E.T.R (40%) ……	6 200.52 €
Subvention du Pays (40%) …..	6 200.52 €
Formant un total de ……	**15 501.30 €**

Défense incendie des Village de « Genais » et de « La Métairie » - demande DETR.

Considérant qu'il il y a lieu de poursuivre la mise en place d'équipements dans les Villages de la Commune non dotés de défense extérieure contre l'incendie.

Le réseau d'eau desservant les hameaux de « Genais » et de « La Métairie » ayant la capacité suffisante pour alimenter des poteaux incendie selon les normes en vigueur, il est envisagé de procéder dès cette année à la mise en place d'un tel équipement dans chacun de ces Villages selon l'estimation de Véolia (€ T.T.C.) :

▶ 1 poteau incendie à « Genais » ……	2 987.63 €
▶ 1 poteau incendie à « La Métairie » ……	3 023.90 €
Formant un total de……	6 011.53 € soit 5 009.61 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- adopte le projet de défense incendie qui vient d'être exposé pour les villages de « Genais » et de « La Métairie » tel qu'il vient de lui être décrit.

- et sollicite de Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine, sous couvert de Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Fougères-Vitré, l'attribution de subventions spécifiques au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) sur l'année 2021 pour un montant estimé de 40% soit 2003,84 €.

Achat de pommiers.

Afin de contribuer à la réduction du CO2, la Commission « environnement » préconise la plantation d'arbres sur les espaces publics communaux.

Il est proposé de planter 30 pommiers à greffer dont 10 dans le secteur de « La Quénoisière » et 20 dans l'espace naturel situé en bordure de l'allée des « Châtaigniers ».

La SCEA Pépinière BESNARD de Villamée fournira ces végétaux pour un montant de 660.00 € H.T. (738.00 € T.T.C.).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de ce projet, en demandant que la facture correspondante soit réglée sur la section d'investissement.

Convention 2021 pour la participation au financement du centre de loisirs de LAIGNELET.

La fédération départementale de Famille Rurales en charge de la gestion des centres de loisirs sur les Communes de Laignelet et de La Chapelle Janson sollicite le renouvellement de la convention relative à la contribution financière de la Commune de BEAUCE pour l'année 2021.

La participation par journée et par enfant est fixée à 16 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les projets de conventions qui viennent de lui être présentés et accepte de contribuer à hauteur de 16 € par jour et par enfant pour le fonctionnement des centres de loisirs sur les Communes de Laignelet et de La Chapelle Janson.

Un récapitulatif détaillé de la fréquentation de ces centres de loisirs par les enfants domiciliés à BEAUCE devra être produit au titre de l'exercice 2020.

Présentation du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.).

Monsieur le Maire indique que le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) communal est à présent achevé, et rappelle qu'il s'agit d'un instrument de planification et d'organisation communale ayant pour objet d'anticiper les situations dangereuses afin d'assurer la protection et la mise en sécurité de la population.

Sa finalisation nécessite de compléter les différentes cellules en désignant de nouveaux membres pour chacune d'entre elles.

Chacune et chacun est donc invité à réfléchir sur cette question pour la prochaine séance de Conseil Municipal.

Acquisition de tables de pique-nique.

Plusieurs tables de pique-nique disposées sur l'aire de loisirs des « vertes rives » doivent être remplacées.

L'acquisition de 4 tables dont une destinée aux personnes à mobilité réduite est prévue dans la limite d'un montant de 1 600 € T.T.T. et est inscrite à la section d'investissement du budget 2021.

Rentrée scolaire 2021-2022.

Lors du Conseil d'École qui s'est déroulée avant la réunion de Conseil Municipal, il a été indiqué que la rentrée scolaire 2021-2022 s'effectuerait avec 7 classes au lieu de 8, mais que durant la première semaine, un comptage des élèves présents serait effectué afin de maintenir ou non cette décision de l'Inspection Académique.

Le Conseil Municipal demande que soit publié dans la presse un avis incitant les parents d'enfants en âge d'être scolarisés en maternelle dans le courant de l'année scolaire à venir, à les inscrire dès à présent.

L'inscription à l'école est possible dès les 2 ans de votre enfant, même s'il n'intègre la classe de toute-petite section qu'au cours de l'année scolaire, il faut juste qu'il soit présent les 2-3 premiers jours de la rentrée scolaire pour être comptabilisé par l'académie.

Pour info !

Du 20 septembre 2020 au 1er juin 2021, la société de chasse SAINT HUBERT a éliminé 190 nuisibles (150 ragondins dont 35 piégés + 5 rats musqués).

Commune de BEAUCE – 2021

Vue d'ensemble par chapitre de fonctionnement en dépense et recette - COMMUNE BEAUCE - 2021

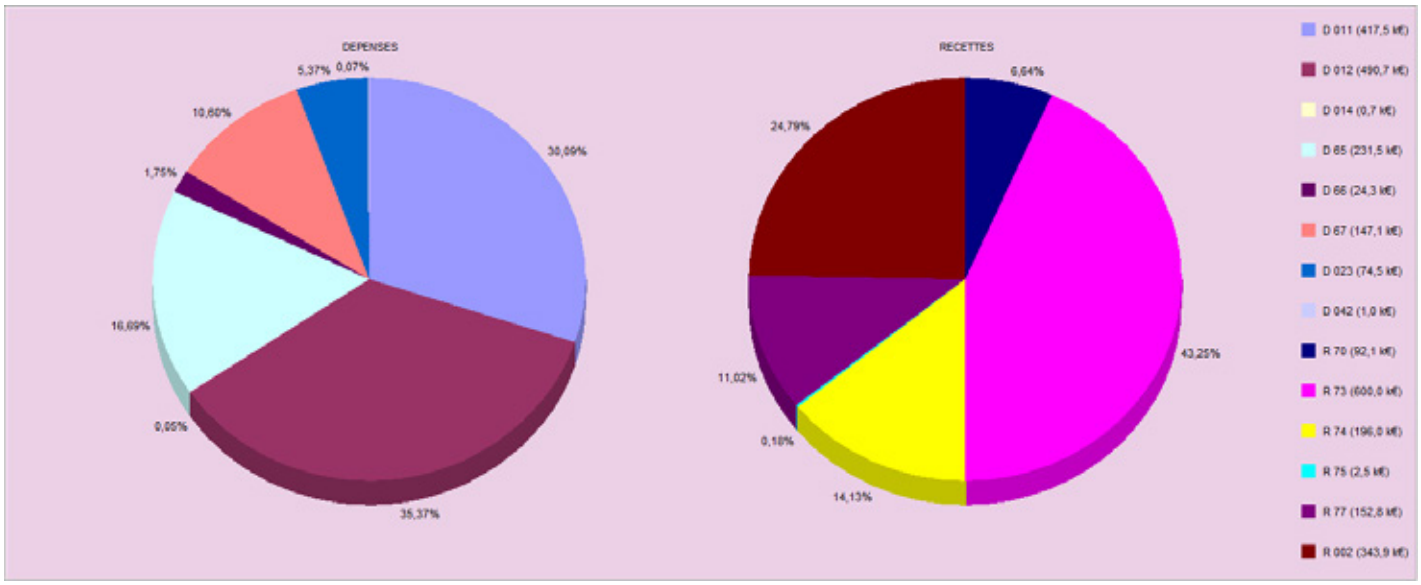

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	417 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	490 700,00
014	Atténuations de produits	700,00
65	Autres charges de gestion courante	231 519,22
66	Charges financières	24 288,00
67	Charges exceptionnelles	147 131,01
023	Virement à la section d'investissement	74 540,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 035,00
	TOTAL DEPENSES	**1 387 413,23**

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	92 149,18
73	Impôts et taxes	600 000,00
74	Dotations, subventions et participations	196 000,00
75	Autres produits de gestion courante	2 500,00
77	Produits exceptionnels	152 840,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	343 924,05
	TOTAL RECETTES	**1 387 413,23**

Vue d'ensemble par chapitre d'investissement en dépense et recette - COMMUNE BEAUCE - 2021

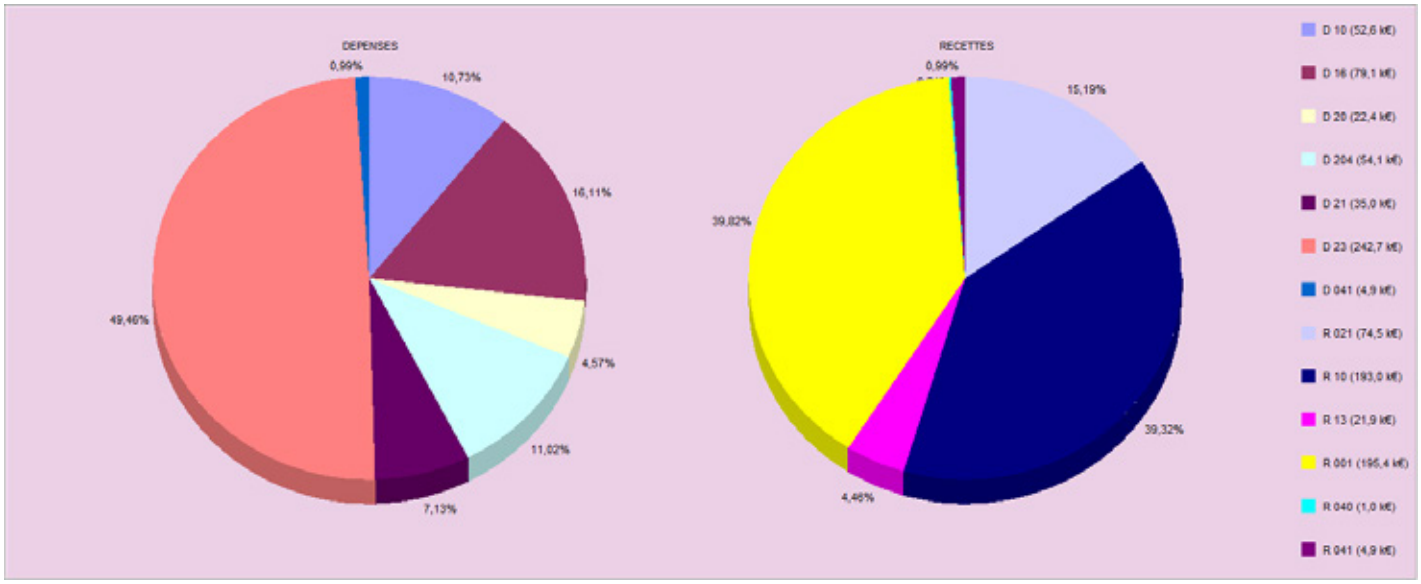

Dépenses d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et reserves	52 635,51
16	Emprunts et dettes assimilés	79 065,00
20	Immobilisations incorporelles	22 402,82
204	Subventions d'équipement versées	54 062,00
21	Immobilisations corporelles	35 000,00
23	Immobilisations en cours	242 708,82
041	Opérations patrimoniales	4 852,38
	TOTAL DEPENSES	**490 726,53**

Recettes d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	74 540,00
10	Dotations, fonds divers et reserves	192 972,19
13	Subventions d'investissement reçues	21 900,00
001	Excédent d'investissement reporté	195 426,96
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 035,00
041	Opérations patrimoniales	4 852,38
	TOTAL RECETTES	**490 726,53**

Le budget de fonctionnement concerne toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement et à l'entretien courant de la commune telles, les dépenses d'énergies, l'achat de fournitures (école, cantine, papeterie, services techniques, ...), les dépenses liées au personnel communal (9 équivalents temps plein et 3 temps partiel) mais aussi les subventions aux associations et la participation aux structures communales. Ces dépenses sont financées par les recettes propres de la commune (participation des usagers aux services), les recettes fiscales, les donations et participations de l'Etat.

Le budget d'investissement représente toutes les dépenses de la commune, destinées à réaliser des équipements.

Vote du Budget communal 2021 et des taux d'imposition 2021.

Monsieur le Maire expose le projet du budget communal 2021 d'où il résulte que les dépenses prévues s'élèvent à **1 628 642.85 €** réparties ainsi :

- dépenses de fonctionnement ..... ***1 135 506.09 €***
- dépenses d'investissement..... ***493 136.76 €***

1 628 642.85 €

Ces dépenses sont couvertes par les recettes suivantes :

- recettes de fonctionnement ..... ***886 108.09 €***
- recettes d'investissement..... ***493 136.76 €***

formant un total de..... ***1 379 244.85 €***

d'où une différence de ***249 398 €*** qu'il est proposé de couvrir à l'aide des impositions complémentaires prévues à l'article 7311, d'où un total des recettes de ***1 628 642.85 €.***

Par conséquent, il ne s'avère pas nécessaire de modifier les taux communaux.

Cependant, Monsieur le Maire rappelle que la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020 a engendré le gel du taux communal de la taxe d'habitation à hauteur du taux de 2019, ce qui a conduit les Communes à ne pas voter de taux de taxe d'habitation en 2020.

Par ailleurs, Monsieur le Maire tient à préciser qu'en application de l'article 29 de la loi de finances 2020-1721 du 29 décembre 2020 pour 2021, un transfert de la taxe foncière départementale sur le foncier bâti vers la Commune va s'opérer afin de compenser la disparition du produit résultant de la disparition progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

La conséquence va se traduire par l'ajout du taux départemental de 19.90 % au taux actuel communal de 18.60 % donnant un total de 38.50 %.

Cela ne changera donc rien pour le contribuable si ce n'est que sur son avis de taxe foncière, la colonne « département » va disparaître.

Compte tenu de cette modification, les taux proposés pour l'année 2021 sont donc les suivants :

- Foncier bâti..... 38.50 % *(18.60% + 19.90%)*
- Foncier non bâti..... 47.22 %

D'autre part, il est décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement 2020 à hauteur de **218 447.65 €** à la section d'investissement.

Budget Voirie – 2020

Le budget voirie retenu pour l'exercice 2021, se résume de la manière suivante :

Section de fonctionnement

Frais de travaux	25 835.08 €
Frais de gestion	49 489.35 €
TOTAL	**75 324.43 €**

Section d'investissement

Total des travaux prévus	61 005.20 €
dont il convient de déduire les sommes suivantes :	
⇨ reprise du reliquat de l'exercice 2020	*6 419.11 €*
⇨ récupération de la T.V.A. de l'exercice 2019.....	*- 7 830.12 €*
⇨ amortissements.....	*- 720.45 €*
TOTAL	**58 873.74 €**

Formant un total de 134 198.17 €

Attribution des subventions communales – 2021

Chacune des propositions a été basée sur le dossier financier présenté, ainsi que sur les actions envisagées.

Nous tenons à rappeler tout d'abord quelques critères indiqués par le code général des collectivités territoriales (CGCT) :

- la subvention doit répondre à un besoin financier de l'association pour assurer son fonctionnement.
  L'aide ne doit donc en aucune façon contribuer à une capitalisation de sa trésorerie.
- l'activité de l'association doit être non lucrative.
- les subventions aux associations doivent être d'intérêt local.

Il est par ailleurs indiqué que la base retenue pour le calcul de la D.G.F. en 2021, à savoir 1 402 habitants, pourrait être appliquée aux participations calculées selon le nombre d'habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder les aides suivantes au titre de l'exercice 2021 :

Associations	Attribution (en €)	
U.N.C. / A.F.N. / Soldats de France		**200.00**
Comité de gestion du plan d'eau communal		**400.00**
A.P.E. de l'école publique de Beaucé		**500.00**
Foot-ball Club Sud Fougerais		**1 000.00**
Amicale des Volières Fougeraises		**1 000,00**
Association sportive et culturelle		**155.00**
Chorale Saint Martin		**155.00**
Groupement des Jeunes du Bocage Fougerais	(1.80 € x 1402h)	**2 523.60**
Club du Muguet		**155.00**
C.L.S.H.		**16 €/enf/jour ou 8 €/demi-journée**
C.L.I.C. (Ass. CAUDEHM) CLIC MAIA Haute Bretagne	(0.35 € x 1402 h)	**490.70**
A.D.M.R.	(1€ x 1402 h)	**1 402.00**
O.C.A.S.	(2.70 € x 1 402)	**3 785.40**
Sté d'agriculture du canton de fougères nord	(0.31 € x 1 402) si documents fournis soit 434.62 €	**En instance**
Prévention routière		**100.00**
Restaurant du Coeur		**300.00**
Solidarité Paysans de Bretagne		**200.00**
		12 366.70

Permis de construire :

Dénomination	Adresse	Projet
Mme et M. JEUSSELIN Jacques	8 Bis Monvilliers	Construction d'une maison d'habitation
M. TRIQUET Guy	1 Rue de la Chesnaie	Construction d'une maison d'habitation
M. PRIME Noël	5 Rue de la Chesnaie	Construction d'une maison d'habitation
Mme GALODE Laetitia	5 Rue de la Chesnaie	Construction d'une maison d'habitation
M. NICOU Frédéric	4 Rue de la Chesnaie	Construction d'une maison d'habitation
Mme et M. Jean-Marc PAVIS	25 Allée des Hortensais	Construction d'une maison d'habitation

Déclarations préalables :

Dénomination	Adresse	Projet
Mme MARTINE Bérangère	5 La Vigne	Changement fenêtres bois par des fenêtres en PVC blanc + porte d'entrée en aluminium
M. LEBON Jean Jacques	22 Allée des Acacias	Changement de la clôture
Mme FRANDEBOEUF Christine	12 Impasse de la Chesnaie	Mise en place d'un abri de jardin
M. MICHEL Christian	8 Bis Monvilliers	Division parcellaire
Mme DELALANDE Chantal	3 Rue du Soleil Levant	Changement fenêtres bois par des fenêtres en PVC Blanc
Mme MELOT Viviane	2 Allée des Jonquilles	Pose d'une clôture
M. DAGUET Michel	5 La Haye	Création d'une porte fenêtre vitrée

Le BEABA des règles d'urbanisme

Projet de construction, d'extension, abri de jardin ou modification de façade, voici quelques règles d'urbanisme à respecter :

Nouvelle construction	
< 5 m²	Pas de formalité
5 m² > 20 m²	Déclaration préalable
> 20 m²	Permis de construire
A noter que pour toute demande de permis de construire, une étude géotechnique du sol est imposée dans le cadre du PLU	

Extension de construction	
5 m² > 20 m²	Déclaration préalable
20 m² > 40 m² pour un bien situé en zone U	Déclaration préalable (si existant + extension < 150 m²)
	Permis de construire (si existant + extension > 150 m²)
> 40 m²	Permis de construire
> 20 m² pour un bien situé en zone AU,A,N, NP	Permis de construire

Abri de jardin / Annexes (garage)	
< 5 m²	Pas de formalité
5 m² > 20 m²	Déclaration préalable
> 20 m²	Permis de construire

Modification de façade	
Tel que le remplacement d'une fenêtre ou d'une porte par un autre modèle, le percement d'une nouvelle ouverture, choix d'une nouvelle couleur de peinture de votre maison, …	Déclaration préalable

Pour tout complément d'information rendez-vous en Mairie

LAMOTTE AMÉNAGEUR LOTISSEUR

Parc de la Chesnais « Un cadre de vie paisible et authentique »

Dans un ensemble de terrains situé sur la commune de BEAUCE, dans le lotissement « Parc de la Chesnais – TRANCHE 2 », nous vous offrons la possibilité de faire construire votre maison individuelle sur un terrain Lamotte Aménageur Lotisseur, rue des Vertes Rives, au sein d'un quartier calme et intimiste. Le Parc de la Chesnais – TRANCHE 2 propose 26 terrains à deux pas du cœur de ville. Les superficies de 338 à 557 m² ont été soigneusement étudiées pour vous garantir un environnement de qualité. Ce lotissement comprendra en plus 5 terrains + maisons.

Lamotte aménageur lotisseur met tout en œuvre pour vous offrir confort et sérénité dans un cadre de vie rural et convivial.

La commune de BEAUCE est appréciée pour ses équipements et sa proximité avec la ville de FOUGERES. La commune profite de l'attractivité de celle-ci en tout point. Établissements scolaires jusqu'au lycée, enseignements supérieurs, infrastructures sportives et culturelles, réseau de transport urbain, commerces et plus encore… La campagne environnante, vous invite à de belles balades en bordure du Couesnon.

Plus d'informations au 0 800 741 721 (service et appel gratuit), dans notre agence 2 Avenue des Peupliers à CESSON-SEVIGNE ou sur www.lamotte-amenageur.fr »

Réhabilitation de chemins ruraux

Après nettoyage du passage au lieu-dit La Motte et l'ancien chemin de La Blotière, les voici désormais ouverts à la randonnée.

La Commune de BEAUCE tient à remercier tous les bénévoles qui ont participés à ces travaux.

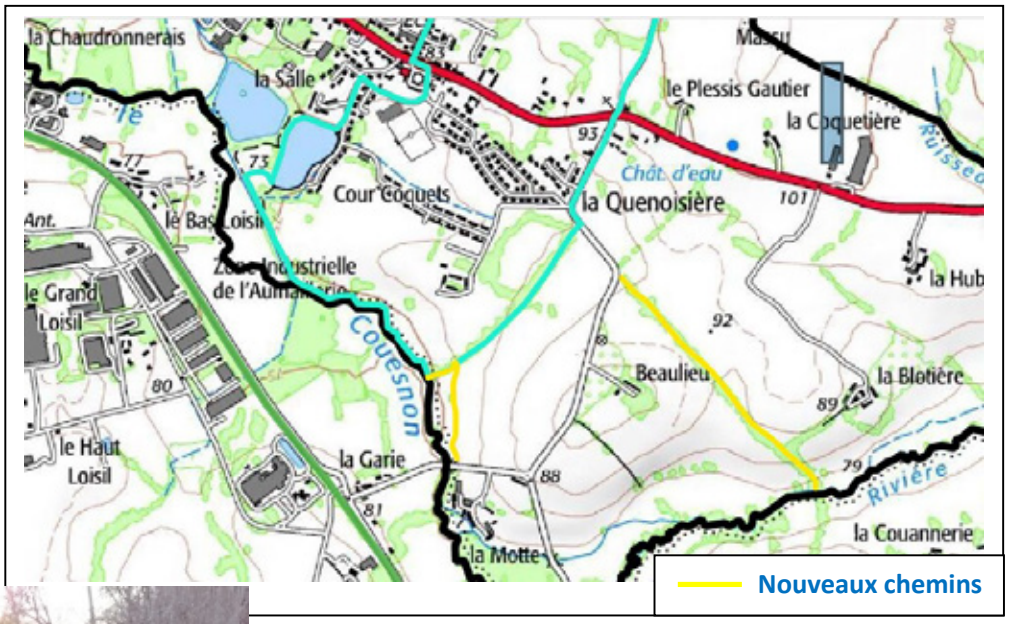

Avant

Après

ECOLE PUBLIQUE
René Guy CADOU
Poète 1920 - 1951

La fin des travaux

Lors de la tempête Dennis, le 16 février 2020, l'école a perdu son toit, ce qui a conduit la commune à condamner deux classes le temps des travaux, qui ont pris beaucoup de retard dû à de nombreux aléas : dossier et expertise de l'assurance à rallonge, crise sanitaire, mauvaises surprises au cours des travaux, etc. Ce qui fait que les élèves des classes de CP et de CM2 n'ont réintégré les locaux que le mardi 25 mai 2021.

Un grand MERCI aux personnes qui ont pris du temps le vendredi 21 mai dernier pour déménager le mobilier des classes mobiles afin de réaménager les deux salles fraichement réhabilitées.

De gauche à droite : Laurence JEUSSELIN, Louis CREIGNOU, Maryline LE DEVEHAT, Pierre BERHAULT, Brigitte LAGREE, Magali TIBERTI, Paulina TABRIZI, Alexandre GALOPIN, Valérie PAILLARD, Géraldine PRIOUX, Emilie GARNIER, Sylvie ROGER, Fabienne LEFRANÇOIS, Mathieu LESAVETIER

+ les absents sur la photo : Maryse COUPE, Christian MICHEL, Jean-François PASQUIER, Régis BEILLEVERT, Riwal THIEBAULT et Manuel SEMERIL

Les maitresses (Maryline et Magalie) affichent les règles de grammaire, de calculs, rangent les livres et les manuels, disposent les bureaux des écoliers afin de les accueillir dans les meilleures conditions.

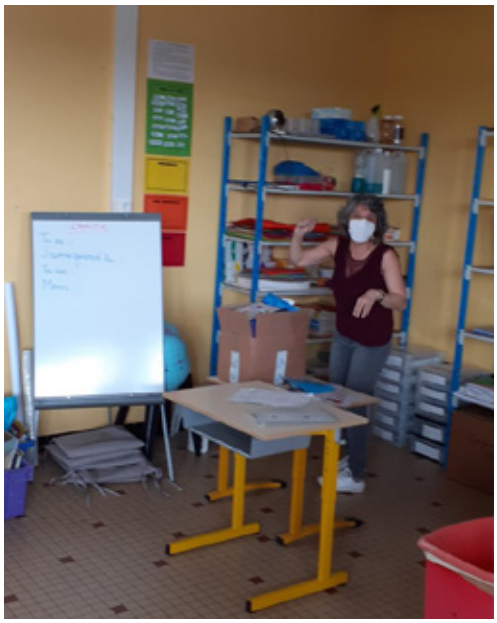

L'enlèvement des deux blocs Portakabin, le mercredi 26 mai 2021, marque le retour « *à la normale* ».

Rénovation et sécurisation de la RN12

Du 25 mai au 18 juin dernier, des travaux de réhabilitation ont été réalisés sur la RN12, au niveau des communes de BEAUCE, FLEURIGNE et LA CHAPELLE JANSON, dans les deux sens de circulation, toutes les nuits de 20 h 30 à 6 h 00 afin de perturber le moins possible la circulation des usagers. Cette opération était inscrite dans le programme annuel d'entretien des chaussées de la DIR Ouest, elle consistait à rénover la chaussée et à refaire le marquage au sol.

Dans le même temps les travaux de sécurisation du bourg, décidés par les services de l'Etat ont été réalisé.

Il avait été précisé lors d'une réunion à la sous-préfecture le 14 septembre 2020 que cet investissement modéré de l'Etat se justifiait car une déviation de la RN12 est en cours.

La commune de BEAUCE en a profité pour effectuer des travaux de sécurisation en aménageant trottoirs, jardinières, et signalétique pour 5 passages piétons du centre-bourg.

ASIP

ACCUEIL SOCIAL INCONDITIONNEL DE PROXIMITÉ

LES ENJEUX

- **Améliorer l'accès aux droits** et prévenir l'apparition ou l'aggravation des situations de précarité ou de fragilité.
- **Renforcer les coopérations locales** entre partenaires pour mieux se connaître et mieux se **coordonner** dans le respect des compétences de chacun.

LES BÉNÉFICIAIRES

Chaque habitant aura la garantie d'être **reçu, écouté, informé et/ou orienté au plus près de chez lui** vers l'interlocuteur le plus adapté.

LES ACTEURS LOCAUX

Tout organisme susceptible d'accueillir des habitants ayant une demande sociale : CDAS, CCAS et CIAS, mairies, EPCI, Espaces France services, Pimm's, CAF, MSA, CPAM, CARSAT, Pôle emploi, MDPH, CLIC, Missions locales, Info sociale en ligne, associations, centres sociaux...

Ille & Vilaine
LE DEPARTEMENT

ACCUEIL DES HABITANTS

par les acteurs locaux

- Écoute bienveillante et compréhension de la demande
- Premier niveau d'information sur les droits et démarches
- Orientation fiable vers l'interlocuteur le plus adapté

SOCIAL

Toute demande sociale (RSA, logement, retraite...) qu'elle relève ou non du domaine de l'institution interrogée

INCONDITIONNEL

Tout public, gratuitement

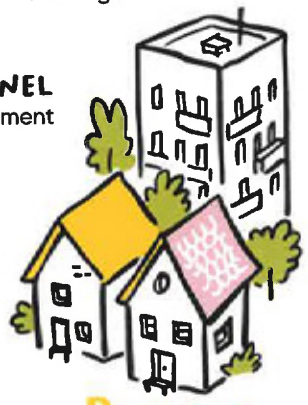

PROXIMITÉ

Proche du domicile de l'habitant

LE RÔLE DU DÉPARTEMENT

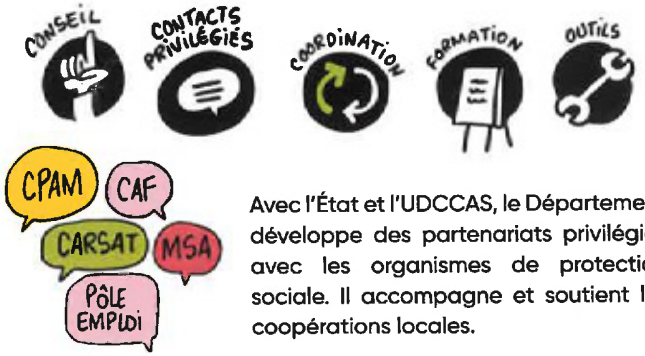

Avec l'État et l'UDCCAS, le Département développe des partenariats privilégiés avec les organismes de protection sociale. Il accompagne et soutient les coopérations locales.

Exposition - Les mécaniques de l'art.

Du 26 mai au 31 juillet 2021

Dans le cadre de l'opération La galerie sort de ses murs pour s'installer dans les médiathèques, l'exposition Les mécaniques de l'art, est arrivée au sein de la commune.

Cinq artistes ont donc installé leurs œuvres et proposent de montrer la créativité d'aujourd'hui :

- Bérangère AMIOT présente Ossature, un banc spécialement conçu pour prendre la forme du corps.
- Pascal BROCCOLICHI donne à voir le son en le matérialisant avec sa série Ring of fire.
- Olivier MASMONTEIL mélange dans ses peintures des lignes abstraites et figuratives. Le tableau présenté appartient à la série Hommage à Soulages.
- Maya MEMIN utilise des matrices imprimées sur des supports variés et joue sur les couleurs primaires pour la trame.
- Pascal MIRANDE joue sur l'illusion d'optique pour ses photographies et construit des structures éphémères dans différents lieux.

Commission « sports et culture »

Afin de dynamiser le milieu associatif et renforcer le lien social au sein de notre commune, nous vous avons proposer en début d'année de répondre à notre sondage sur les animations que vous souhaiteriez voir mises en place (sans démarches administratives) dans les différentes activités sportives, culturelles, loisirs ou autres.

Voici les résultats au 1er mars 2021 :

Domaine d'activité	Nombre de
Cyclisme/VTT	5
Yoga	4
Rando	4
Cuisine	3
Palet	3
Informatique	3
Tarot	2
Course à pied	2
Pétanque	2
Badminton	1
Zumba	1
Fitness	1
Couture	1
Taïchi	1
Volley	1
Radio Amateur	1
Photographie	1
Art floral	1

Vous avez toujours la possibilité d'y participer en remettant le coupon-réponse (situé à l'arrière de cet article) dans l'urne du secrétariat de la MAIRIE.

Spectacle HUMEUR VAGABONDE

Les pieds dans l'herbe et la tête dans les nuages, Humeur vagabonde vous a fait rire et rêver pendant quelques heures le jeudi 10 juin dernier, à travers des spectacles gratuits en extérieur :

- **19h30**, le conte circassien « Appuie-toi sur moi » a fait voyager dans les aléas d'une rencontre improbable et étrange les **117** personnes présentes. Un cirque à ciel ouvert, une piste octogonale, un mât chinois au centre, voilà le décor planté pour une confidence faite au public.

- **21h00**, « Système D » est un spectacle de cirque tout public mêlant prouesse et joie de vivre. S'appuyant sur la technique des portées acrobatiques, ces acrobates, hauts en couleurs, font revisiter des instants du quotidien au **213** spectateurs.

Beaucé

Nom:
.....
Adresse:.....
Tel:.....
Mail:.....
Choix ou suggestion:.....
.....
.....

Nom:
.....
Adresse:.....
Tel:.....
Mail:.....
Choix ou suggestion:.....
.....
.....

Nom:
.....
Adresse:.....
Tel:.....
Mail:.....
Choix ou suggestion:.....
.....

Nom:
.....
Adresse:.....
Tel:.....
Mail:.....
Choix ou suggestion:.....
.....

Tour de France à BEAUCÉ

Retrouvez toutes les photos dans l'album photos du site INTERNE de la commune : www.beauce35.fr

Après plusieurs jours de préparation, le centre bourg a revêtu ses habits de fête (décoration, podium, buvette, musiciens, …) pour accueillir le mardi 29 juin, le Tour de France édition 2021. De nombreux bénévoles se sont mobilisés avant, pendant et après afin d'animer et de sécuriser cet évènement ; en effet de nombreux passionnés se sont installés le long de la RN12 dès 11h pour acclamer les coureurs. Voici quelques photos retraçant les temps forts de cette journée festive.

Beaucé

BRAVO pour votre organisation et MERCI pour votre dévouement !

Une chambre chez l'habitant pour loger les jeunes

Louer une chambre meublée dans la résidence principale du propriétaire : une formule économique pour lycéens et étudiants. Loger chez l'habitant signifie vivre sous le même toit et en même temps que le propriétaire.

Avant de vous engager demandez-vous si cette formule est faite pour vous ! Pratique d'un point de vue financier : pas d'aménagement ou d'ouverture de ligne, pas de taxe d'habitation, une durée du bail plus courte, … c'est aussi une bonne façon d'avoir des infos pratiques lorsqu'on arrive dans une ville nouvelle, d'échanger sur la vie culturelle, des us et coutumes, de partager, de gagner en convivialité, etc.

Pour certains parents c'est plus rassurant de savoir leur jeune dans une ambiance plutôt "familiale" que seul dans leur logement !

Mais attention, vous devez « *adhérer* » à cette formule ! Car loger chez l'habitant implique également des concessions. Les indications notées sur l'annonce du particulier doivent coïncider avec votre mode de vie. Mieux vaut s'entendre dès le départ et s'accorder sur vos droits : recevoir des amis, fumer (la plupart des propriétaires exigent des « non-fumeurs » !), accéder au wifi, partager certaines pièces de vie (cuisine, salle de bains…), disposer d'une place de parking, profiter du jardin...

Un bail écrit doit être signé par le locataire et par le propriétaire.

Qu'il s'agisse d'une chambre meublée ou d'un studio aménagé dans l'appartement ou dans la maison du propriétaire, celui-ci doit vous proposer un minimum de confort et de sécurité. Pour rappel, la superficie minimale doit être de 9m2 (en dessous vous ne pourrez pas prétendre aux aides au logement de la Caf).

Pour une chambre meublée chez l'habitant prévoyez en moyenne entre 250€ et 350€ par mois.

Fougères
Centre Communal d'Action Sociale

Registre communal des personnes fragiles et isolées

Pourquoi s'inscrire ?

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a mis en place un dispositif permettant de s'inscrire sur le registre communal des personnes fragiles et isolées.

En prévision des périodes difficiles (fortes chaleurs, épidémies, …), ce registre permet de localiser au mieux les personnes les plus vulnérables que ce soit par leur âge, leur handicap, ou leur isolement pour permettre, en cas de nécessité, l'intervention des services sanitaires et sociaux dans les meilleures conditions auprès de ces personnes (loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées).

L'inscription peut se faire directement auprès des services administratifs de la commune de BEAUCE.

L'inscription se fait sur une base volontaire et peut être annulée en tout temps. Néanmoins, les liens familiaux de proximité et de voisinage doivent être privilégiés.

Mode d'emploi pour les bénéficiaires

Pour en bénéficier, à aucun moment, le bénéficiaire n'est démarché (ni à son domicile, ni par téléphone), ni ne doit communiquer ses références bancaires : toute sollicitation en ce sens doit être refusée.

Le chèque énergie remplace les tarifs sociaux de l'énergie à partir de 2018. Il est attribué en fonction des ressources fiscales (revenu fiscal de référence) et de la composition du ménage. Il est envoyé nominativement à l'adresse connue des services fiscaux.

1°) Le chèque énergie, qu'est-ce que c'est ?

Le chèque énergie est nominatif et vous aide à payer les factures d'énergie de votre logement. Il est attribué pour une année en fonction de vos ressources et de la composition de votre foyer. Vous le recevez automatiquement par courrier, chez vous.

Attention, pour bénéficier du chèque énergie :

- vous devez impérativement avoir déclaré vos revenus auprès des services fiscaux, même en cas de revenus faibles ou nuls (il est inutile en revanche de transmettre votre avis d'imposition sur les revenus pour bénéficier du chèque). Votre droit à bénéficier du chèque énergie sera établi sur la base de cette déclaration.

- vous devez habiter dans un logement imposable à la taxe d'habitation (même si vous en êtes exonéré).

Avec le chèque énergie, vous bénéficiez également de droits et de réductions auprès de votre fournisseur d'électricité et/ou de gaz naturel :

- **En cas de déménagement**, vous ne paierez pas les frais de mise en service de votre contrat.
- **En cas d'incident de paiement**, vous bénéficierez :
  - du maintien de votre puissance électrique pendant la période de trêve hivernale (du 1er novembre au 31 mars)
  - d'une réduction des frais liés à une intervention en cas d'impayés (réduction de puissance ou suspension d'alimentation)
  - d'une exonération, le cas échéant, des frais liés à un rejet de paiement

2°) Comment l'utiliser ?

Avec le chèque énergie vous pouvez régler les dépenses suivantes :

- votre facture d'énergie, auprès de votre fournisseur d'électricité, de gaz, de chaleur, de fioul domestique ou d'autres combustibles de chauffage (bois, etc.)
- les charges de chauffage incluses dans votre redevance, si vous êtes logé dans un logement-foyer conventionné à l'APL
- certaines dépenses liées à la rénovation énergétique de votre logement et réalisées par un professionnel certifié (Cf Code général des impôts, annexe 4 - Article 18 bis).

Par exemple : isolation des combles. Plus de renseignements à l'adresse suivante :

https://www.economie.gouv.fr/particuliers/credit-impot-transition-energetique-cite

Tous ces professionnels sont tenus d'accepter votre chèque énergie.

Attention : le chèque énergie n'est pas un chèque bancaire. Il n'est pas encaissable auprès d'une banque.

Pour bénéficier des protections associées au chèque énergie, vous devez renvoyer ou déclarer en ligne sur **https://chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/attestation** l'une des attestations envoyées avec le chèque énergie.

Cette démarche n'est pas nécessaire pour le fournisseur auprès duquel vous avez utilisé votre chèque énergie : en effet, dans ce cas, les protections associées seront activées automatiquement.

Pour savoir si vous êtes éligible au chèque énergie, rendez-vous sur le site :

www.chequeenergie.gouv.fr

rubrique Espace bénéficiaire/vérifier mon éligibilité

CONTACTS – ASSISTANCE UTILISATEURS :

https://www.chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/assistance

N° VERT 0 805 204 805
SERVICE ET APPEL GRATUITS

www.chequeenergie.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Bien reconnaitre le frelon asiatique

Le frelon asiatique
(Vespa velutina nigrithorax)

Le frelon européen
(Vespa crabro)

Un risque de confusion

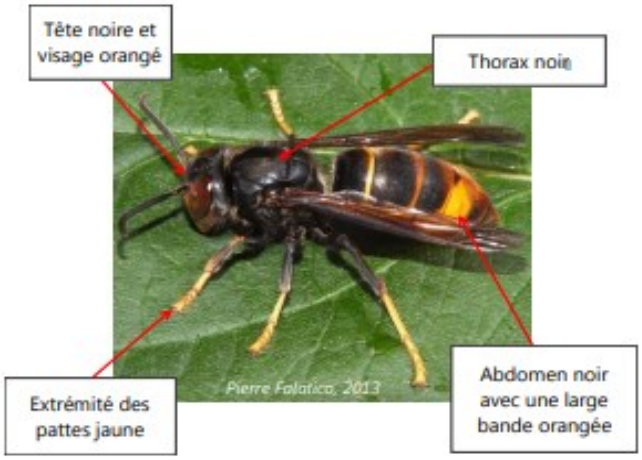

Nid ovale, entrée unique sur le coté :

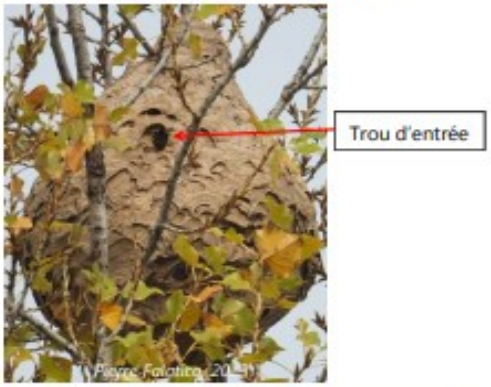

Nid en cheminée, entrée large sur le dessous :

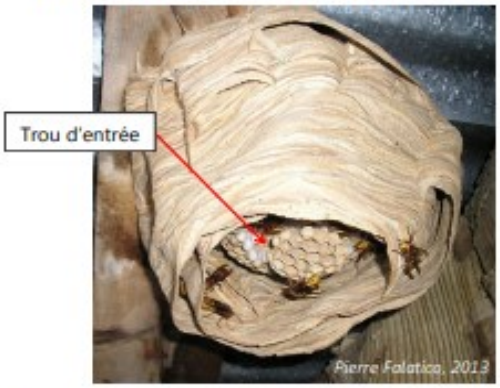

Taille de l'individu	Activité	Situation des nids
Env. 3 cm	Diurne	En hauteur des arbres Plus rarement proches des habitations

Taille de l'individu	Activité	Situation des nids
Env. 3 cm	Nocturne / Diurne	Lieux abrités : grange , stock de bois, grenier, souche, arbre creux...

Autres risques de confusion

Abeille charpentière
Xylocopa violaca
Taille : 2,5 à 3 cm

Guêpe des buissons
Dolichovespula media
Taille : 1,8 à 2,2 cm

Guêpe européenne
Vespula germanica
Taille : 1,8 à 2,2 cm

Originaire de Chine, le frelon asiatique a été détecté pour la première fois en France dans le Sud-Ouest en 2004. Depuis, il a presque colonisé la totalité du territoire. En région Grand-Est, les premiers cas ont été signalés en 2015 en Lorraine, en Champagne-Ardenne et en 2016 en Alsace. Classé Espèce Exotique Envahissante par l'Union européen, le frelon asiatique colonise le territoire et dégrade la qualité de notre environnement.
L'Etat délègue la gestion de cet organisme nuisible aux OVS*. Le frelon asiatique a des impacts à 3 niveaux :

- Apiculture : prédation des abeilles domestiques et du couvain diminution de la production de miel,
- Biodiversité : perturbation des équilibres naturels, prédation accrue des insectes pollinisateurs
- Santé publique : risque de piqûres, perturbation des lieux publics, perturbation des activités de plein air

Vous repérez un frelon asiatique. Que faire ?
Dès lors que vous repérez un nid de frelons asiatiques : adressez-vous directement à votre mairie.
Elle prendra les choses en main car chaque commune dispose d'au moins un référent (élu et / ou agent technique) qui bénéficie des conseils et de la formation des spécialistes de la FDGDON35.
Le référent sera alerté dès votre signalement.
Il ira constater sur place et appellera le FGDON qui lancera l'intervention de destruction en faisant appel à une société locale agréée.
Le délai d'intervention dépendra du degré de dangerosité constatée (un nid situé à 5 mètres d'une habitation présente plus de risque qu'un autre situé à 500m) et de la période de l'année.
Pour minimiser la facture, les élus communautaires ont souhaité que les déplacements par commune ou par secteur soient regroupés, ce qui pourra faire varier la rapidité d'intervention d'1 à 4 jours maximum.
Vous n'avez rien à payer. C'est FOUGERES Agglomération qui règlera la facture.

Vos haies,

une aide précieuse pour la biodiversité

Pièges à particules fines, à carbone et nitrates, vos haies limitent le ruissellement des eaux pluviales et favorisent l'infiltration. Dans cet enjeu face au dérèglement climatique, elles favorisent aussi les zones de fraîcheur lors de fortes chaleurs. Les haies fleuries sont de véritables abris pour les insectes et pollinisateurs, elles offrent également des refuges pour la petite faune et notamment nos amis les petits oiseaux se déplaçant discrètement de buisson en buisson. Les haies sont également des lieux de nidification. Evitez de remplacer votre ancienne haie par des équipements artificiels mais plutôt de la renouveler par une nouvelle qui permettra de préserver cette richesse. La suppression des haies dégrade la qualité de notre environnement et de la biodiversité.

Afin que nous puissions tous encore profiter des jolis chants d'oiseaux dans nos jardins, plantons des haies !

Petite recommandation malgré tout, vos haies ne doivent pas s'étendre sur le domaine public, ne doivent pas gêner le déplacement des piétons, les cyclistes et des véhicules. Si les services techniques de la commune constatent un non-respect de la réglementation, ils peuvent procéder aux entretiens nécessaires aux frais du propriétaire

Quand tailler une haie ?
La haie est composée d'arbustes dont la croissance s'active 2 fois dans l'année, au **printemps** et à la **fin de l'été**.
Vous attendrez la fin de ces 2 périodes de croissance pour tailler, vous maintiendrez ainsi le plus longtemps possible la forme et la taille que vous leur avez données.

- Vous taillerez donc en fin d'hiver, **avant le 15 mars** et en **septembre-octobre**.
- La LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) recommande de ne pas tailler les haies du 15 mars à la fin du mois de juillet afin d'attendre l'envol des derniers oisillons.
- La loi interdit la taille des haies du 15 mars au 31 juillet.

Mais attention, rien ne vous contraint à respecter scrupuleusement ces périodes, car les haies peuvent être **taillées plus régulièrement,** cela ne réclamera juste qu'un peu plus de travail.

Pour info ! Toujours dans un souci de préservation de la biodiversité et de protection des milieux naturels de la faune et la flore, le broyage des haies et des talus de la commune de BEAUCE est réalisé que 2 fois l'an :
En juin pour les zones dangereuses (virages, carrefours, emplacements signalétiques, voies étroites, emplacements de manifestations exceptionnelles)
En octobre un broyage complet est réalisé sur l'ensemble des haies et talus.

Respecter vos voisins

Le beau temps est de retour depuis plusieurs jours. Vous vous occupez de votre jardin ou de vos extérieurs en faisant des petits travaux. Pour mieux vivre ensemble dans notre commune, chacun se doit d'observer des attitudes et actions simples, qui ne coûtent rien, mais qui apporteront beaucoup. Il s'agit de gestes citoyens.

Les occupants et utilisateurs de locaux privés, d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes les précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par le bruit émanant de leurs activités.

De plus, l'utilisation d'appareils ou d'outils est réglementée ». Ainsi, leur utilisation est autorisée :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h
- Les samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

⚠ Ces horaires sont valables toute l'année.

Un bruit vous gêne ?

Quelle que soit son origine

Voisinage :
- > Jardinage
- > Bricolage
- > Instruments de musique
- > Appareils bruyants
- > Animaux domestiques
- > Comportements bruyants

Chantiers de travaux publics ou privés

Activités (sauf installations classées)
(une mesure sonométrique est alors nécessaire)(1)
- > Commerce
- > Artisanat
- > Agriculture
- > Sport
- > Loisir
- > Lieu musical

(1) Réalisée à la demande du Maire par la DDASS ou le SCHS

Privilégiez dans tous les cas une démarche amiable

- Le fauteur de bruit, en cas de sanction, risque une contravention de 3ème classe (jusqu'à 450€).

Si par sa durée, sa répétition, son intensité vous êtes gêné par un bruit de voisinage, tentez la solution amiable :
- Ne répondez pas au bruit par le bruit, envenimer la situation ne sert à rien.
- Contactez le fauteur de bruit pour lui expliquer calmement et avec courtoisie votre gêne.
- Invitez-le à venir se rendre compte, par lui-même, des troubles qu'il cause.

Si la situation ne s'améliore pas, des réglementations existent :
- Code de la santé publique
- Code général des collectivités territoriales
- Code pénal
- Arrêté préfectoral relatif aux bruits de voisinage du 19 juin 2007
- Décret relatif aux lieux musicaux

n°9 - mars 2021

SMICTOM PAYS DE FOUGÈRES

SMICTOM'CONTACT

L'information du SMICTOM à destination des mairies

ACTUALITÉ

Préparer un jardin au naturel

Avec le printemps, notre jardin reprend vie et le moment de planter boutures et semis arrive. Voici quelques astuces pour préparer naturellement votre jardin.

Un jardin au naturel, c'est à la fois économique et écologique ! Voici quelques astuces pour transformer chez vous vos déchets en ressources.

Quand votre compost devient un engrais naturel

En déposant dans votre composteur vos déchets de cuisine et de jardin plutôt que dans la poubelle ou en déchèterie, vous obtiendrez en quelques mois un compost de qualité. Celui-ci pourra être réutilisé dans vos espaces verts, votre potager ou vos pots de fleurs pour nourrir la terre et avoir des plantes en bonne santé.

Tondre en mulching pour une herbe plus verte

Pour avoir une herbe en bonne santé, pensez au mulching. Cette technique consiste à tondre sans ramasser l'herbe. La tondeuse coupe l'herbe en infimes parties redéposées directement sur la pelouse. En se dégradant, l'herbe nourrit le sol, garde l'humidité et agit comme un fertilisant naturel pour la pelouse.

Réutilisez vos tailles dans votre jardin

Plutôt qu'amener vos tontes de haie en déchèterie, réutilisez-les dans votre jardin ! Après les avoir broyées, vous pourrez les disposer en paillage en autour de vos arbustes et dans votre potager. Ainsi, vos sols seront nourris et protégés, conserveront l'humidité, bloqueront la pousse d'herbes indésirables et favoriseront une bonne croissance des plantes.

DÉCRYPTAGE

Pourquoi doit-on trier ses déchets ?

En 2020, chaque habitant a produit 248 kg de déchets (hors déchèterie), dont 82 kg de recyclables triés dans les sacs jaunes, les bornes à verre et les bornes à papiers.

Les emballages et les papiers recyclables sont déposés au centre de tri, situé à Vitré. Ils sont séparés en 9 matières (différents types de plastique, d'acier, le papier...) puis expédiés dans des usines de recyclage.

Là-bas, la matière est récupérée pour fabriquer de nouveaux objets. La bouteille d'eau transparente devient de la fibre polaire alors que la canette de soda est transformée en chaise aluminium.

La collecte et le traitement des déchets a un coût pour l'habitant. Mais il diffère selon que le produit est recyclable ou non. Ainsi une bouteille en plastique jetée avec les ordures ménagères coûte 7,2 fois plus à l'habitant que si elle est bien triée.

EN BREF

Les déchèteries à l'heure d'été

A partir du 1er mars, les déchèteries du SMICTOM passent aux horaires d'été. Ceci dans le but d'adapter les horaires d'ouverture à la fréquentation.
Pour consulter les nouveaux horaires : www.smictom-fougeres.fr

Le geste du mois

Le SMICTOM vous propose d'acheter un composteur à prix préférentiel. Il vous permettra de réduire vos déchets de cuisine tout en fabriquant votre engrais naturel. Les composteurs peuvent être retirés au siège du SMICTOM ou à la déchèterie de Maen Roch.

Collecte des bacs : rappel des consignes

Pour être collectés, les bacs doivent être sortis la veille du jour de collecte, avec la poignée côté rue. Les ordures ménagères doivent être déposées dans des sacs fermés à l'intérieur du bac. En cas de jour férié, toutes les collectes sont décalées d'une journée jusqu'au samedi. Les jours fériés ces prochaines semaines : 5 avril, 13 mai et 24 mai.

Informations utiles

SMICTOM du pays de Fougères
Allée Eugène Freyssinet
Zone d'activités de l'Aumaillerie
35 133 Javené
02.99.94.34.58
accueil@smictom-fougeres.fr
www.smictom-fougeres.fr

Sur le site du SMICTOM du pays de Fougères, je trouve au plus près de chez moi :

- la borne de collecte du verre
- la borne de collecte des papiers
- la borne de collecte des textiles

n°10 - juin 2021

SMICTOM'CONTACT

L'information du SMICTOM à destination des mairies

ACTUALITÉ

L'économie circulaire grandit dans le Pays de Fougères

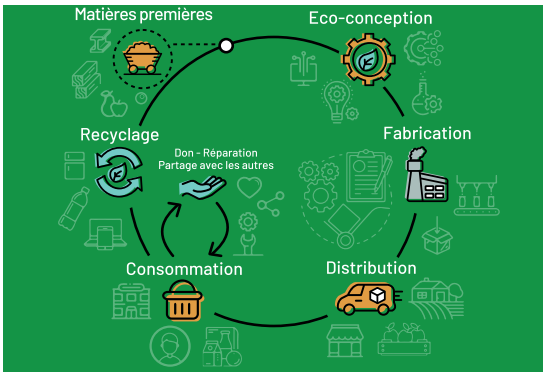

Le SMICTOM est lauréat d'un appel à projets lancé par l'ADEME : « Territoire Économe en Ressources ». Ce label permettra de mettre en place de nombreuses actions en faveur de l'économie circulaire.

Autour d'une ressource prioritaire, à savoir la ressource organique, il s'agit d'associer les acteurs publics et privés sans oublier les habitants et les associations.

Huit actions seront proposées :
- encourager l'utilisation de matériaux biosourcés lors de la construction de bâtiments
- soutenir les activités de récupération des fauches de bord de route pour composter, méthaniser ou fabriquer des isolants
- développer et consolider les recycleries
- promouvoir et développer la consigne pour réemploi sur le territoire
- valoriser la démarche du TER lors des événements locaux
- définir une gestion territoriale des biodéchets
- encourager l'exemplarité des constructions publiques
- développer le réemploi et la réutilisation des matériaux du BTP (matériauthèque par exemple).

Pour mener à bien ce projet, deux chargés de missions, dont les postes sont financés par l'ADEME, seront prochainement recrutés pour une période de 3 ans.

DÉCRYPTAGE

L'indice de réparabilité

Depuis le 1er janvier 2021, un indicateur vous permet de savoir si l'appareil que vous souhaitez acheter est facilement réparable.

C'est une nouveauté issue de la loi contre le gaspillage. Désormais, les appareils neufs affichent une note sur 10 qui informe sur le caractère plus ou moins réparable d'un produit. Cinq catégories sont concernées dans un premier temps : lave-linge à hublot, smartphones, ordinateurs portables, téléviseurs et tondeuses à gazon électriques.

Où réparer son objet ?

De nombreux artisans et associations proposent un service de réparation des appareils. Une cartographie collaborative est disponible sur le site internet du SMICTOM. Elle permet à chacun d'ajouter les initiatives lancées sur le territoire.

Le dernier samedi de chaque mois, un repair café a également lieu au bar Le Coquelicot à Fougères et permet de réparer gratuitement de nombreux objets.

EN BREF

La collecte passe à l'heure d'été

A partir du 7 juin et jusqu'au 24 septembre, les camions de collecte effectueront leurs tournées une heure plus tôt. Pour être sûr d'être collecté, pensez à sortir votre bac ou votre sac la veille au soir du jour de collecte.

Tour de France : quelques changements à prévoir

Le 29 juin, le Tour de France passera dans le Pays de Fougères. La collecte des déchets s'effectuera aux mêmes jours qu'habituellement mais les camions passeront plus tôt. Pensez donc à bien sortir votre bac ou votre sac la veille au soir du jour de collecte. La déchèterie de Javené sera fermée toute la journée. Les autres déchèteries ouvriront selon leur calendrier habituel.

Et si on compostait ?

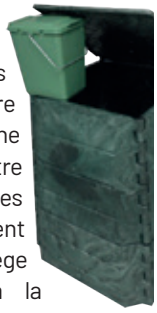

Le SMICTOM vous propose d'acheter un composteur à prix préférentiel. Il vous permettra de réduire vos déchets de cuisine tout en fabriquant votre engrais naturel. Les composteurs peuvent être retirés au siège du SMICTOM ou à la déchèterie de Maen Roch.

Informations utiles

SMICTOM du pays de Fougères
Allée Eugène Freyssinet
Zone d'activités de l'Aumaillerie
35 133 Javené
02.99.94.34.58
accueil@smictom-fougeres.fr
www.smictom-fougeres.fr

Sur le site du SMICTOM du pays de Fougères, je trouve au plus près de chez moi :

- la borne de collecte du verre
- la borne de collecte des papiers
- la borne de collecte des textiles

Cérémonie des vœux pour l'année 2021

A situation exceptionnelle, organisation inhabituelle…, pour la première fois la présentation des vœux de M. Le Maire n'a pas été organisée en « présentielle » mais via une vidéo que chacun d'entre vous a pu visualiser sur notre site INTERNET.

Commémoration du 8 mai 1945

Le 8 mai 1945, les Alliés remportaient la victoire sur l'Allemagne nazie, signant ainsi la fin de la Seconde Guerre mondiale. Depuis, la date est entrée dans l'Histoire et la commune de Beauce met un point d'honneur à célébrer cet événement chaque année, et ce, même par temps de pandémie mondiale. Ainsi, pour la deuxième année consécutive, la célébration du 8 mai s'est adaptée à la situation sanitaire, qui a débuté par une célébration au sein de l'Eglise, suivi d'un dépôt de gerbes par M. GUIDECOQ Marcel (Président des Anciens Combattants) et M. IDLAS Stéphane (Le Maire). Le tout accompagné par quelques membres de l'UNC, de la chorale SAINT MARTIN de BEAUCE, des élus et de plusieurs habitants de la commune.

M. GUIDECOQ a émis le regret de ne pas pouvoir partager son exposition sur les 37 jeunes Beaucéens réquisitionnés pendant la seconde guerre mondiale pour le combat, le STO (Service du Travail Obligatoire) ou bien fait prisonniers, il a malgré tout tenu à les nommer individuellement pour honorer leur mémoire.

Marché de BEAUCE

Depuis le 19 mai dernier s'organise tous les mercredis matin de 8h à 13h sur la place de l'Eglise, un marché alimentaire consacré à des produits locaux. Au-delà de l'activité commerciale, le marché remplit aussi d'autres missions, c'est un lieu de convivialité, de proximité, où se crées des liens sociaux ; il permet aux personnes vivant dans la même commune de se rencontrer, d'échanger. C'est aussi un moyen de sortir une personne seule de son isolement.

Harmonie des couleurs, mélange des senteurs et des saveurs ; admirer et déguster par les yeux ou par le palais les splendeurs gustatives du marché, restent un délice pour les gourmands et les gourmets qui peuvent flâner d'étalages en étalages. Vous y trouverez :

- un marchand de fruits et légumes (Julien et Delphine DELAUNEY),
- un poissonnier (Chalutier JEMA),
- un stand de galettes-saucisses, frites (Au bonheur de Louise)
- un stand de paëlla (Jocelyn et Nadège)
- un fromager (Chez Didier)
- un stand « café » au détail

Greffage pommiers

Le samedi 20 mars dernier, M. LEDREOTU Alain est venu effectuer une matinée « Greffage de pommiers » au sein de nos vergers.
Quelques habitants de la commune y ont participé afin des connaitre et refaire les gestes sur leurs propres arbres fruitiers.

Technique de greffe en fente

Argent de poche

La Mairie de BEAUCE a souhaité mettre en place pour les jeunes sa commune âgés de 16 à 18 ans, le service « Argent de Poche » pendant les vacances d'été 2021. Quelques-uns d'entre eux ont répondus à cette sollicitation en s'inscrivant.
Nous leur souhaitons « Bon courage » et « Merci » pour leur disponibilité au sein de notre commune.
Voici des exemples de travaux prévus :

- nettoyage et rangement des classes de l'école René Guy CADOU,
- travaux de peinture et de binage.

Ils seront bien évidement accompagné d'un adulte lors de ces différentes activités.

Le Conseil Municipal des Jeunes

La municipalité de BEAUCE souhaite remettre en place le CMJ (**C**onseil **M**unicipal de **J**eunes).

➢ **C'est quoi un CMJ ?**

Le CMJ vise à développer l'apprentissage de la démocratie auprès des jeunes de la commune. Il a pour mission de collecter les idées et les initiatives des enfants afin de présenter leurs préoccupations et les aspirations à la commission scolaire et jeunesse du conseil municipal.

➢ **Qui est concerné ?**

Les enfants de la commune de BEAUCE âgés de 10 à 15 ans.

Des élections seront organisées **le samedi 16 octobre 2021 de 9h à 12h** en salle de la Mairie afin de désigner les dix représentants du CMJ, selon une répartition par tranche d'âge :

- 5 représentants pour les 10 - 12 ans
- 5 représentants pour les 13 - 15 ans

La durée de la mandature est de 2 ans.
La parité filles/garçons sera respectée au mieux.
Cette assemblée de jeunes pourra s'exprimer sur des sujets qui les intéressent dans différents domaines (environnement, loisirs, culture, animation, solidarité, social, sports, …)

➢ **Quel est le but d'être élu ?**

C'est prendre l'engagement de participer activement à la vie de la commune de BEAUCE et ce pendant la durée du mandat. C'est aussi un investissement personnel qui sera récompensé par une expérience particulièrement enrichissante.
« Tu découvriras la vie de ta commune bien sûr mais cela t'apprendra aussi à prendre la parole en public, à mener des projets, à travailler et à manager une équipe. »

➢ **Comment s'inscrire pour participer au vote du CMJ ?**

Il est préférable de s'inscrire dans un 1er temps sur la liste électorale du CMJ, le coupon en flyer ci-joint sera à remettre à la mairie de BEAUCE avant le vendredi 8 octobre.

➢ **Comment devenir un représentant du CMJ ?**

Si tu souhaites devenir un des 10 représentants, il te faut remettre à la mairie de BEAUCE un dossier de candidature pour le jeudi 8 octobre 2021 comprenant :

- la feuille de candidature, avec l'exposé de tes motivations, tes projets et/ou tes idées,
- l'autorisation parentale validé par les responsables légaux
- 1 photo d'identité

Ce document est disponible soit à la Mairie, soit sur le site internet : www.beauce35.fr

Pour plus d'information,
tous les enfants de 10 à 15 ans
accompagnés de leurs parents
sont conviés à une réunion d'information
organisée le vendredi 1er octobre à 19h00
à la salle de La Passerelle.

Les Associations et leurs représentants

Statut	Pénom Nom	Téléphone
Club du Muguet	Nicole SCHAFER	06.20.47.17.31
Section U.N.C.A.F.N	Marcel GUIDECOQ	06.41.82.43.84
G.J.B.F	Yannick MOREAU Mickaël ROGER	06.86.44.21.29
Foot-Ball C.S.F	Hervé LESELLIER	06.82.49.56.99
Tennis Club	David DUBOIS	06.17.30.61.11
Assocation Sportive et Culturelle de Beaucé	Chantal BESNARD	06.38.38.63.99
Le Correspondant de la Paroisse	Daniel SIMON	02 99 99 42 93
A.P.E	REGNARD Lydie	06.65.69.52.55
Comité de Gestion du Plan d'eau des "Vertes Rives"	Claude LEGRAND Christian LAGRÉE	06.74.10.78.38
Chorale Saint Martin	Christiane VINCENT	06.70.35.71.19
Amicale des Volières Fougeraises	Denis DANDIN	06.66.18.78.15
La Dance Bretonne	Jean-Pierre PERON Héléne VARNIER	06.85.92.56.47 06.23.96.40.78
Beaucé Animation	Brigitte LAGRÉE	06.60.17.21.98

Ecole d'Art plastique

L'École Communautaire d'Arts Plastiques est un lieu d'éveil, d'apprentissage et de perfectionnement ouvert aux enfants, adolescents et adultes. Implantée au couvent des Urbanistes, à proximité du centre-ville de Fougères, elle est également présente dans plusieurs communes de l'Agglomération et est étroitement liée à la Galerie d'Art.
Pendant de long mois, l'École et la Galerie ont continué de rayonner virtuellement sur le territoire.
Sans vouloir « rouler des mécaniques », l'équipe a utilisé son énergie pour vous proposer, pendant cette période d'arrêt, des ateliers artistiques et des présentations de notre fonds d'œuvres…

A partir de septembre, la machine va se remettre en route pour le plus grand bonheur de tous sur le thème Les Animaux.

A BEAUCE, les cours d'Arts Plastiques pour les enfants de 6 ans et plus, se déroulent tous les jeudis de 16h45 à 18h15 avec Marie-Astrid LEDUCQUE dans la salle au-dessus de la Bibliothèque.

L'année se termine pour l'espace jeux Ritournelle !

Malgré une année chaotique, les enfants présents ont pu profiter des activités proposées et des jeux mis à leur disposition.

Chacun à son rythme a fait de la motricité, du transvasement, de la peinture, une décoration de Noël pour accrocher au sapin. Nous avons aussi dansé, fait de la patouille, toute sorte de manipulations (avec des plumes, bouchons ou kaplas à encastrer, boites à emboîter…), le carnaval, chercher des œufs de pâques, jouer à conduire une voiture imaginaire, etc... Cette année, nous pourrons aussi participer à un spectacle, avec les petites sections de l'école.

Nous avons accueilli la compagnie **« A fleur de scène »,** qui nous a présenté **: Raconte - moi une histoire,** le jeudi 17 juin.

Dates des dernières séances :

- Jeudi 1 juillet
- Vendredi 2 juillet

Ces deux matinées, si nous avons beau temps, les enfants seront invités à faire des jeux d'eau.

Les enfants sont accueillis de 2 mois et demi à 3 ans, accompagnés de leur parent, grand-parent, assistant maternel, ou garde à domicile. Le vendredi matin, en période scolaire, tous les 15 jours dans la salle d'animation.

Nous vous attendons en septembre pour la reprise !

La bibliothèque « Les Tournesols » …

Des œuvres d'art contemporain, prêtées par la galerie Albert BOURGEOIS de FOUGERES sont actuellement à découvrir à la médiathèque de BEAUCE, aux horaires d'ouverture, jusqu'au 31 juillet 2021.

Des photographies de Pascal Mirande, des gravures sur papier de Maya MÉMIN, une lithographie d'Olivier MASMONTEIL, un dessin instantané de Pascal BROCCOLICHI et un banc de Bérangère AMIOT.

Toutes les classes, de la maternelle au CM2, de l'école de BEAUCE, ont découvert cette exposition, au cours des mois de mai et juin, en accueil de classe à la médiathèque.

NOUVEAU!

Des jeux de société pour les joueurs de 2 à 12 ans sont maintenant empruntables pour un mois :

Dobble Harry Potter,

Alien Café,

Little circuit, etc.

Jours et Horaires d'ouverture au public :

Mercredi : 14h30 - 17h30
Vendredi : 15h30 - 17h30
Samedi : 10h00 - 12h00

La bibliothèque sera fermée tout le mois d'août

A partir de septembre :
Mercredi : 14h30 - 17h30
Vendredi : 16h30 - 18h30
Samedi : 10h00 - 12h00

… recherche des bénévoles !

Vous souhaitez rencontrer d'autres personnes ?

Vous désirez vous impliquer dans la vie locale
Vous avez envie d'occuper votre temps libre
Vous souhaitez faire partager votre goût de la lecture ou de la musique

Alors pourquoi pas vous ?

Nous avons besoin de vous pour faire vivre la bibliothèque

Les activités en bibliothèque sont très variées : accueil des publics, prêt de documents, …
Venez découvrir un univers que vous ne soupçonnez pas !

« Le bénévolat c'est se faire plaisir, accroître la confiance en soi, gagner en indépendance, obtenir de la reconnaissance… »

Le personnel de la bibliothèque se tient à votre disposition pour satisfaire votre curiosité !

A bientôt !

Quelques nouvelles de l'Amicale des Volières Fougeraises.

Le contexte sanitaire nous a, comme beaucoup, bouleversé dans nos projets : notre bourse annuelle n'a pu avoir lieu, et le Championnat de Bretagne de l'automne 2020 a été reporté à cette année, mais nous sommes confiants, et peaufinons l'organisation de celui-ci avec enthousiasme !

En attendant, pour mémoire, l'**Amicale des Volières Fougeraises** existe depuis 1992. Elle est l'un des trois clubs ornithologiques d'Ille-et-Vilaine affiliés à l'**U**nion **O**rnithologique **F**rançaise (avec le club de Rennes et celui de Dinan). Depuis 2014, elle est présidée par Monsieur Denis Dandin.

L'**AVF** a pour vocation l'élevage d'oiseaux exotiques (mandarins, gouttelettes,), d'oiseaux à becs crochus (perruches et perroquets), ou de canaris, en visant une amélioration de la sélection pour tendre vers le standard idéal défini pour chaque espèce.

Si vous aimez les oiseaux, n'hésitez pas à nous joindre, les responsables de l'AVF, sont à votre disposition, pour tout renseignement ou conseil.

Notre site : www.volièresfougeraises.com

Secrétariat : 02 99 97 05 77

Ornithologiquement vôtre.

Association Sportive et Culturelle – Gymnastique

Juste deux séances depuis septembre 2020, partis d'un bon pied, malheureusement nous nous sommes vite arrêtés.

Nous comptons donc sur une bonne reprise en septembre prochain avec le plaisir de se retrouver et de nous redynamiser ensemble. Nous aurons sans doute perdu de notre souplesse, mais nous faisons confiance à Catherine et Benjamin, pour nous faire rattraper le temps perdu !

Donc possible rentrée le **lundi 13 septembre à 19h00, à la salle des sports.**

Pour tout renseignement, contacter Chantal BESNARD au 06 38 38 63 99.

FC Sud Fougerais.

Le Bilan sportif de cette saison a de nouveau été tronqué par la crise sanitaire.

Nos jeunes U6 à U11 en entente avec le CF2L et nos jeunes U12 à U18 sous le GJ Bocage Fougerais ont tout de même pu s'entraîner tout au long de cette saison sous certaines contraintes.

Pour nos deux équipes séniors (D1/D3) et notre équipe vétérans la saison s'est achevée courant Octobre.

En Mai, un constat sur notre association a été fait. Il semblait que la saison à venir que ce soit en jeunes ou séniors soit difficile en termes d'effectif, de niveau sportif... Aussi, une lassitude des bénévoles étaient de plus en plus « criante ».

En même temps, une ouverture du club voisin (Le CF2L) pour un regroupement avait lieu. Au terme de nombreux échanges et d'une AG, le FCSF a décidé de valider ce rapprochement.

La saison prochaine, nos licenciés pourront évoluer selon leur niveau et ce des U6 aux vétérans. Nous proposerons des entrainements de qualités avec des éducateurs diplômés, un encadrement des matchs avec éducateurs et bénévoles. Nous allons tâcher de continuer à dynamiser le futsal, le foot féminin, la formation… et surtout redynamiser notre pôle animations.

Nous allons mêler à la fois foot pour tous et ambition et ce sur les différentes installations du regroupement. Aussi au cours des mois à venir un groupe de travail va se mettre en place pour créer un nouveau logo, trouver un nouveau nom de club, former un bureau, mettre en place des commissions… Toutes les bonnes volontés, idées, remarques sont les bienvenues. Pour cela n'hésitez pas à contacter Hervé LESELIER au 06 82 49 56 99.

Merci à Aurélien COSTARD, éducateur du club qui a décidé de quitter le FCSF pour un autre projet dans le Sud de la France.

Aussi, nous tenons à remercier nos bénévoles, les mairies, nos partenaires… pour leur soutien d'hier mais aussi pour demain…. Sans eux, le foot ne serait pas possible dans nos communes !

Vive le foot pour tous et partout !

Le FCSF

ECOLE PUBLIQUE
René Guy CADOU
Poète 1920 - 1951

Regard sur les activités de l'année scolaire 2020- 2021

La culture s'invite à l'école

Ici la classe des CP

Fin mai ou début juin, l'ensemble des élèves a pu découvrir à la bibliothèque Les Tournesols quelques œuvres de l'exposition « les mécaniques de l'art » actuellement visible à la galerie Albert Bourgeois de Fougères. Ils ont été accueillis par Sophie LE HEGARAT DELAMARCHE, bibliothécaire de FOUGERES Agglomération.

Celle-ci leur a présenté différents artistes ainsi que différentes techniques de création en alternance avec la lecture de plusieurs albums en rapport avec le thème de chaque œuvre.

Les élèves ont beaucoup apprécié ce moment d'évasion artistique.

Pendant tout le 1er semestre, les élèves de GS ont bénéficié de l'intervention de Céline JOUZEL du conservatoire de musique de FOUGERES. Ils ont appris des chansons sur les émotions et le conte du Petit Poucet. Ils ont fait des percussions corporelles, ont découvert et joué des instruments. Pour mettre en scène un spectacle, ils ont écrit une histoire qu'ils ont illustrée des chants et musiques apprises. Les GS n'ont pu offrir leur joli spectacle qu'aux MS qui l'ont trouvé très beau et mélodieux !

BRAVO !

Cette année, les élèves des classes de CP et CE1 ont pu bénéficier de l'intervention de Nathalie LEBERRE professeur à l'école d'Arts Plastiques de FOUGERES Communauté. Pendant 6 séances, ils ont poursuivi le projet d'école de cette année sur les émotions en exploitant leur thème « Même pas peur ! ». Ils ont découvert des techniques pour rendre des paysages (CP) ou des personnages (CE1) effrayants ou apaisants : couleurs, gestuelles…

Durant les deux dernières séances, avec les tablettes de l'école, les élèves de CE1 ont réalisé des vidéos ou des séquences en stop motion (série de photos) de leurs personnages.

Les élèves ont pris beaucoup de plaisir dans cette partie art du projet émotion : merci beaucoup à Nathalie LEBERRE pour la grande qualité de ces interventions.

Durant le mois de mai, Mélanie LAUNAY, la responsable de la Galerie d'Arts Albert Bourgeois de Fougères est venue à l'école et a présenté des œuvres d'artistes aux élèves de MS, GS, CE2, CM1 et CM2. Ces œuvres étaient extraites de l'exposition l'âtre et le néon.

Nous avons découvert, entre autres des salades fruits photocopiées, des perruques extraordinaires et même une machine à tickets !

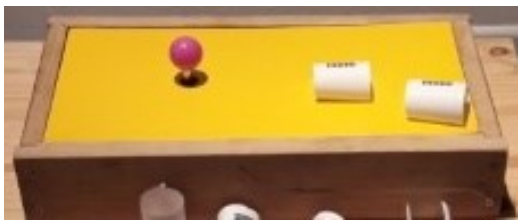

Les CE2 en action !

Dans le cadre du festival Humeurs vagabondes, les CE1 et les CE2 ont participé à des ateliers cirque avec les 2 artistes qui ont présenté leur spectacle aux élèves à partir du CE1. Voici l'article des CE2 qui nous racontent :

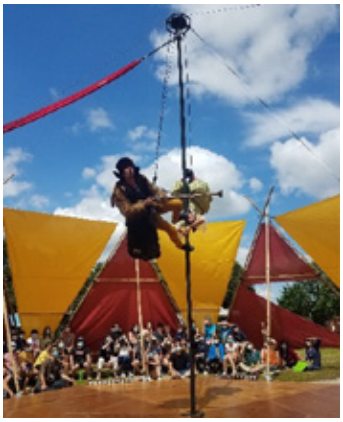

« Jeudi après-midi 10 juin, quatre classes de l'école ont vu un spectacle de cirque original. »

« La compagnie « Cirquons Flex » de la Réunion, invitée par le centre culturel de Fougères, avait installé un drôle de chapiteau au plan d'eau de BEAUCE. »

« Nous avons assisté à un conte musical acrobatique de 1h30. Le spectacle s'appelait « Appuie-toi sur moi ». Deux artistes et un musicien nous ont présenté une histoire étonnante. »

« Ce qui nous a marqué : le mât chinois, le tissu aérien et les acrobaties au sol. Nous avons été impressionnés de les voir grimper si haut sans filet ! »

« Merci à eux, au centre culturel de Fougères et à la municipalité de BEAUCE. »

Les élèves de CE2

Jeudi 17 juin, les 20 élèves de petite section de l'école René-Guy Cadou, les enfants de l'Espace-Jeux de la Ritournelle et leurs assistantes maternelles se sont retrouvés dans la salle de La Passerelle pour une savoureuse ballade musicale avec la Compagnie **Fleur de Scène.**

Au son de la guitare, m'zelle Magali a égrené des berceuses, des comptines pour compter, pour parler anglais, des chansons d'animaux rigolotes....

Beaucoup de plaisir, d'émotions ressenties et partagées, de rires, de visages rayonnants.....

Merci à la municipalité de BEAUCE pour ce spectacle qui a captivé le jeune auditoire !

Le cinéma a rouvert ! Toutes les classes ont pu en profiter :

En maternelle, les élèves ont suivi les aventures de 4 vaches qui partent voir la mer.

Les CP, CE1 et CE2 ont pu s'évader en découvrant Azur et Asmar de Michel Ocelot

Et les CM1 CM2 ont rencontré un élève pas comme les autres dans une école pas comme les autres…

La cuisine au jardin !

Cette année, le cuisinier de l'école, Jean-François Pasquet a demandé aux élèves de MS de semer des plantes aromatiques pour s'en servir dans ses bons petits plats. Elles ont bien germé, il ne reste plus qu'à leur trouver une petite place dans le jardin où nous pouvons déjà déguster les fraises…

MIAM !

Fin des travaux

Le mardi 25 mai, les élèves de CP et de CM2 ont quitté leur préfabriqué et se sont installés dans leur nouvelle classe. En effet, ils avaient déménagé durant la réparation du toit de l'école qui s'était envolé en février 2020 !

Mieux éclairées, mieux ventilées, mieux isolées, pus grandes et plus calmes, les élèves sont prêts pour travailler !

Monsieur le Maire, son premier adjoint, Monsieur BERHAULT et le conseiller en charge des affaires scolaires, Monsieur CREIGNOU sont venus voir si tout le monde était bien installé !

Et comme les préfabriqués ont été enlevés, chaque élève profite d'une cour plus grande.

Les sorties sont enfin autorisées, toutes les classes en ont profité !

Le 28 juin, tous les élèves de maternelle ont été visiter le :

Les CE2 CM1 et CM2 sont partis à la découverte de la baie du Mont St Michel.

Les CP CE1, eux, ont joué aux acrobates à :

FORÊT ADRENALINE RENNES

Les vacances arrivent et de nouveaux visages arriveront à l'école à la rentrée car Françoise CAILLOT la maitresse des TPS PS va profiter d'une retraite bien méritée et Maryline LE DÉVÉHAT, la maitresse des CM2 a obtenu un poste près de chez elle.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école, vous pouvez prendre contact avec la municipalité de BEAUCE et avec l'école par mail : ecole.0350129a@ac-rennes.fr

BONNES VACANCES !

On se retrouve le 2 septembre pour une nouvelle année !

Et pendant ce temps, en périscolaire !

Le matin, on profite du beau temps pour s'aérer avant la classe.

Comme Géraldine et Laurence viennent aider Chantal, on peut faire 2 groupes : un dedans, un dehors !

L'EURO de BEAUCE !

Le facteur n'est pas passé…

Le midi

Prêts pour Rolland Garros !

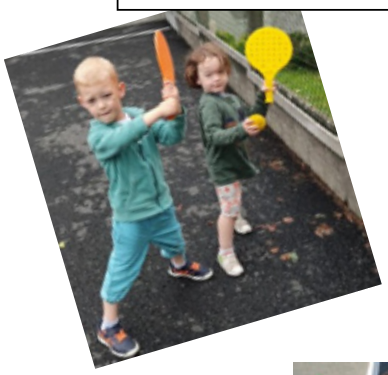

Bon appétit !

Circuit de billes

Graines d'artiste !

Préparation du Tour de France

Bilan de l'année scolaire

L'Année scolaire 2020-2021 touche à sa fin. Nous devons faire le bilan de cette année très mouvementée qui a donné quelques sueurs froides à tous les encadrants de nos chers enfants.

Tout d'abord la toiture d'une partie de notre école a été refaite, les 2 classes endommagées par la tempête du 17 février 2020 sont de nouveau opérationnelles, le confort des 2 classes rénovées est apprécié des élèves et de leurs professeurs. Les travaux des 2 classes ont permis d'équiper les classes de l'étage d'une ventilation aux normes en rigueur.

La cour de récréation est de nouveau libre sur toute la surface ce qui permet aux enfants de mieux gambader.

Le Coronavirus a compliqué considérablement le fonctionnement de l'école et en particulier le périscolaire.

Port du masque obligatoire pour les enfants dès 6 ans, ouverture d'une annexe à la salle de restauration, à la cantine distanciation obligatoire exigée, donc personnel supplémentaire pour l'encadrement des 2 services à la cantine, partage de la cour en 3 zones afin d'éviter le brassage des élèves (très difficile à faire respecter). Malgré toutes ces difficultés le personnel périscolaire a su faire face, la Mairie les remercie chaleureusement pour toute leurs implications.

La restauration scolaire - Evolution de la qualité des repas servis

Nous avions demandé à notre cuisinier Monsieur Jean-François PASQUIER.

Trois objectifs d'amélioration pour l'année scolaire 2020/2021.

- Poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire, il en ressort que la qualité des menus servis quotidiennement aux enfants a permis de faire pratiquement disparaitre les déchets alimentaires. Les enfants apprécient la diversité des menus préparés à leurs intentions, le cuisinier marie parfaitement le choix des aliments pour que le gout des repas soit apprécié des enfants. Même le menu végétarien servi trois fois par mois pour le moment, est aussi apprécié des élèves ; donc l'objectif de faire disparaitre complètement le gaspillage alimentaire est en bonne voie, nous devons tous rester vigilant. La loi EGALIM, concerne la restauration scolaire. L'obligation est demandée aux collectivités de préparer les menus des enfants par des aliments issus du BIO à hauteur de 20 %, d'aliments issus de cultures raisonnées Label Rouge- Bleu Blanc Cœur. AOP-AOC (indication géographique protégée) la STG (spécialité traditionnelle garantie) et bien d'autres appellations d'aliments à cultures raisonnées
- Tous ces aliments de culture raisonnée devront représenter au moins 30 % Cette loi nous oblige donc à préparer les menus avec 50 % de produits de qualité, elle nous oblige aussi à servir un menu végétarien par semaine
- Tout au long de l'année scolaire 2020/2021 – l'équipe du restaurant s'est préparée à la mise en œuvre de cette obligation pour le 1er janvier 2022.

D'après un bilan sur la qualité des aliments cuisinés, sur 7 semaines, 28 repas établis par M. Jean-François PASQUIER ; il en ressort une utilisation de plus de 50 % de marchandise BIO et aliments à cultures raisonnées. Nous pouvons nous réjouir de ce résultat qui tend vers une amélioration de la qualité des repas servis à la cantine.

Bilan APE

La fin d'année scolaire est arrivée, un petit bilan des actions menées s'impose pour l'APE de BEAUCE. Malgré un contexte de crise sanitaire conduisant à l'annulation de traditionnels évènements tels que le vide grenier du mois de mai et la fête de l'école, nous avons tout de même pu maintenir un peu de magie en décembre avec la venue du père noël et ses cadeaux pour les enfants. Un très bon moment pour petits et grands qui a pu avoir lieu grâce à l'aide des enseignants et bénévoles.

Bien que les évènements n'aient pas pu avoir lieu, l'APE a quand même pu proposer quelques ventes selon un planning adapté aux restrictions sanitaires :

- Octobre 2020 : vente de brioches,
- Novembre 2020 : vente de produits La Mère Poulard,
- Janvier 2021 : tirage au sort de la galette des rois,
- Avril 2021 : vente de chocolats de Pâques,
- Juin 2021 : vente de terrines et saucissons.

Grâce aux talents de dessinateurs des enfants, une contribution a également pu être apportée au Téléthon.

Un grand merci à tous, enfants, parents d'élèves, enseignants et bénévoles pour leur participation !

Nous espérons fortement que le contexte sera meilleur l'année prochaine permettant aux enfants et enseignants de profiter davantage des sorties extra scolaires. Nous serons ravis de pouvoir contribuer au coût de ces sorties et de participer à l'organisation de la fête de l'école 2022 !

Envie de nous rejoindre ? N'hésitez pas à nous contacter par mail : apebeauce@gmail.com.

Nous vous souhaitons à tous de belles vacances d'été.

L'équipe de l'APE,
Lydie, Valérie et Lucile

Malgré de nombreuses incertitudes, nous espérons que la rentrée se fera dans de meilleures conditions et que les quelques rendez-vous seront tenus pour la fin de l'année 2021 :

- Jusqu'au 31 juillet : Exposition « Les mécaniques de l'art »
- Week-end du 2 octobre : La bourse aux oiseaux
- Week-end du 16 octobre : Fête du POMMÉ
- 11 novembre : Commémorations de l'Armistice
- Week-end du 13 novembre : Championnat Régional des Volières

Peu importe votre destination...
La municipalité de BEAUCE
vous souhaite un très bel été !